



SyMÉnergie05

RAPPORT

d'activité

2019



www.syme05.fr

⚡ SyMÉnergie05 : l'énergie des territoires !

Acteur public de référence dans les domaines de l'énergie et des réseaux, le **SyMÉnergie05** accompagne les communes et leurs groupements à travers plusieurs compétences. **Créé pour organiser le service public de la distribution d'électricité**, il réalise aujourd'hui des travaux sur les réseaux (électriques, communications électroniques, éclairage public), gère une infrastructure de recharge pour véhicule électrique, investit dans la production d'énergie renouvelable et dans des réseaux de chaleur pour le compte de ses communes adhérentes.

2012



Distribution d'électricité



Réseaux de communications électroniques et éclairage public



Mobilité électrique



Réseau de chaleur et de froid



Production d'énergie renouvelable



Le SyMÉnergie05 en bref

- 159 communes membres
- 4 M€ d'investissement (tous projets)
- 89 communes concernées par des travaux



Mobilité électrique

- 1^{er} réseau public de France
- 75 bornes
- 118 abonnés
- 11 357 sessions de recharges
- 108 MWh consommés



La concession de distribution d'électricité

- 1 770 producteurs raccordés
- 106 002 usagers consommateurs
- 16 postes sources
- 2 757 km de réseaux HTA
- 2 490 km de réseaux BT
- 3 200 postes de transformation HTA-BT

ORGANISER LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

L'activité syndicale en 2019



2019

////	1. La gouvernance	p. 6
	1.1. Les instances du SyMÉnergie05	p. 6
	1.2. Les partenariats départementaux et territoriaux	p. 11
	1.3. Le SyMÉnergie05 au cœur de l'organisation régionale de l'énergie	p. 13
////	2. Les principaux événements 2019.	p. 15
	2.1. Les événements	p. 15
	2.2. La revue de presse	p. 20
////	3. Le service public de l'électricité.	p. 22
	La concession du SyMÉnergie05 et son contrôle	p. 15
	Les travaux sur le réseau de distribution d'électricité	p. 30
	Les études préalables	p. 36
	Le guichet urbanisme	p. 36
	Le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifiée)	p. 38
	L'action du syndicat en matière de télécommunications et de communications électroniques	p. 39
	Les travaux de communications électroniques et d'éclairage public	p. 40
////	4. La transition énergétique	p. 42
	Le service de recharge électrique et du réseau EBORN	p. 42
	Baratier, un projet transversal et innovant	p. 47
	Le plan « VAE05 »	p. 48
	La production d'énergie renouvelable	p. 48
	Le réseau de chaleur de Saint-Jean Saint-Nicolas	p. 51
	L'alimentation des sites isolés	p. 51
	L'étude pour l'autonomie des refuges de montagne	p. 52
	Les réseaux intelligents : le projet de la vallée étroite (Névache)	p. 53
	La maîtrise de la demande énergétique	p. 53
	Les nouveaux locaux du SyMÉnergie05	p. 56
////	5. Le fonctionnement du SyMÉnergie05	p. 57
	Une équipe compétente au service des communes et du territoire	p. 57
	Les finances	p. 60
////	Annexes.	p. 66
	Liste des affaires mises en service en 2019 (par agences)	p. 66



Le SyMÉnergie05 poursuit son action en faveur d'une transition énergétique réussie et se pose en acteur incontournable de l'aménagement et du développement des territoires haut-alpins.

Par son action solidaire, il contribue à renforcer le positionnement exemplaire du Département des Hautes-Alpes et celui ambitieux de la Région Sud pour des villages, villes et territoires connectés, engagés dans la révolution numérique et acteurs d'une transition énergétique inéluctable. Avec des projets innovants reconnus, notre syndicat apparaît comme une structure publique volontaire et moderne ; il est souvent cité dans les réseaux nationaux et joue un rôle essentiel qui conforte la notoriété des Hautes-Alpes.

Cette action en faveur de la transition énergétique se traduit depuis quelques années par l'émergence de nouvelles dynamiques. En 2019, les projets se sont concrétisés comme vous pourrez le découvrir à la lecture de ce rapport. Le SyMÉnergie05 est un syndicat très actif qui s'est donné pour ambitions de développer la production d'une énergie locale, définir des systèmes vertueux et ainsi préparer l'avenir. La sobriété et l'efficacité énergétiques sont des enjeux essentiels qu'il nous faut relever avec l'ensemble des acteurs locaux.

Si nous pouvons résolument nous engager dans cette voie, c'est parce que parallèlement nous entretenons et développons nos réseaux publics. Ainsi, l'année 2019 a également été marquée par la poursuite des travaux « historiques », partout sur le territoire.

Le SyMÉnergie05 est aujourd'hui un syndicat opérationnel et un investisseur. Il reste bien sûr et plus que jamais un fervent défenseur et promoteur du service public.

Cette année 2019 a ainsi été une année très dense, en projets, en dynamiques, en réunions. Je tiens à remercier les financeurs (Europe, Etat, Région, Département) qui nous soutiennent, l'ensemble de nos communes membres et de leurs intercommunalités. Bien sûr, j'adresse mes remerciements les plus sincères à toute l'équipe technique et administrative du syndicat.

Nous touchons à la fin de notre mandat. Ces six années auront véritablement marqué une grande évolution dans l'intérêt de nos populations pour les problématiques énergétiques et l'énergie est désormais reconnue comme un vecteur de développement pour nos territoires. Je suis convaincu que nous avons pris les bonnes décisions pour préparer l'avenir de notre territoire, une terre d'énergies !

À l'heure où nous éditons ce rapport, je reste mobilisé, avec l'ensemble de mes collègues élus du bureau et du comité syndical que je remercie également, jusqu'au renouvellement de nos instances, repoussé en raison de la crise sanitaire mondiale. Je tiens à vous adresser à tous mes remerciements les plus chaleureux pour votre confiance, votre soutien et votre implication à mes côtés durant toutes ces années.

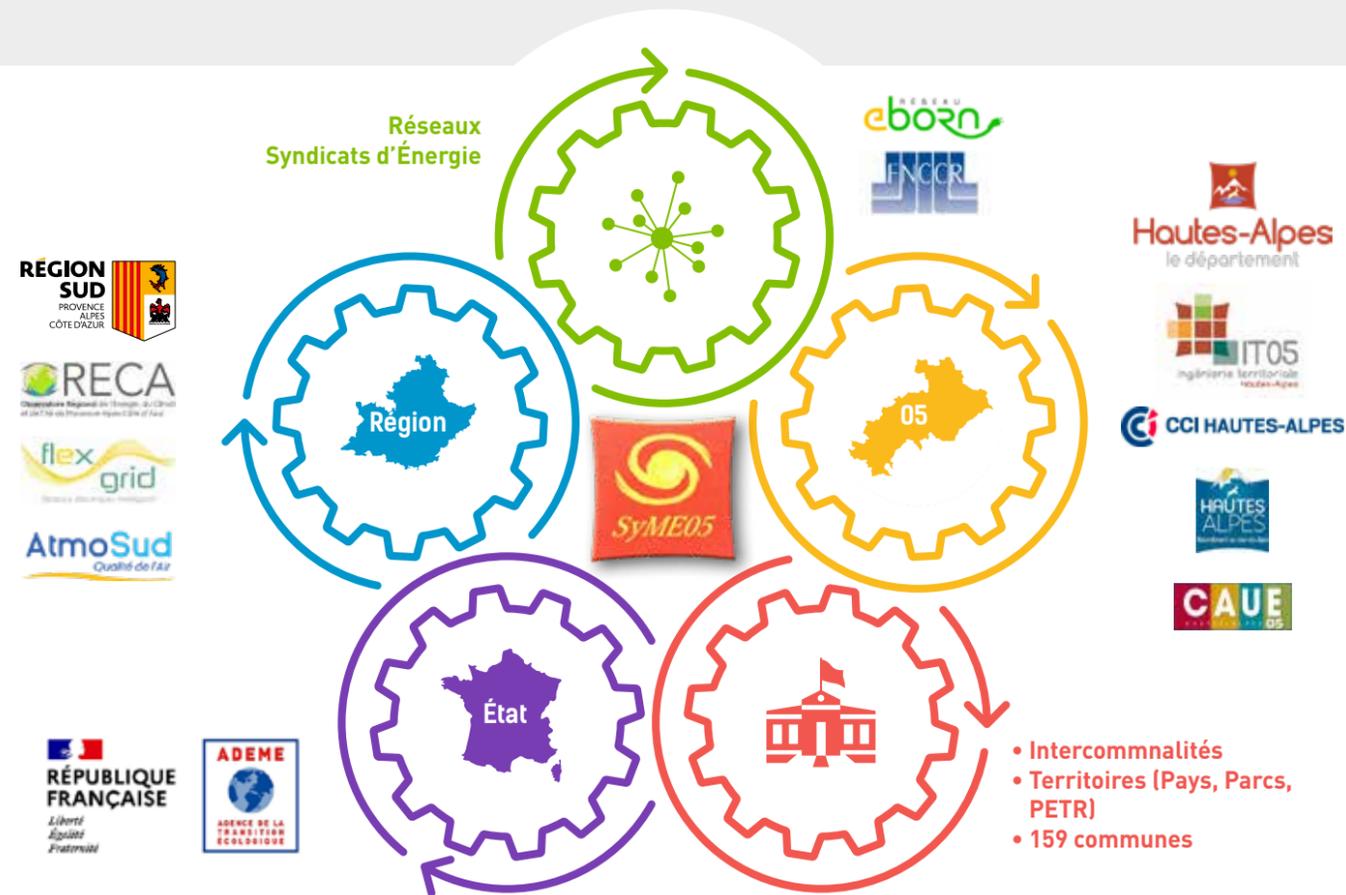
Avec dévouement,

Albert Moullet,
Président

1. La gouvernance

Le SyMÉnergie05 est un syndicat de communes. Il regroupe 159 communes des Hautes-Alpes qu'il accompagne dans différents domaines d'actions liés à l'énergie, de la distribution d'électricité à la transition énergétique. Les élus, engagés et attachés au service public, œuvrent tout au long de l'année dans les différentes instances. Au-delà des communes membres, le syndicat entretient diverses collaborations avec les intercommunalités et

les territoires engagés, mais également avec un grand nombre de partenaires locaux, départementaux et régionaux. Cette gouvernance élargie s'appuie ainsi sur les dynamiques locales: elle a pour ambition de renforcer nos actions, de créer des synergies et de conforter notre département dans une dynamique « Territoire d'énergie » porteuse de développement.



1.1. LES INSTANCES SYNDICALES

Le fonctionnement du syndicat est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales. L'organisation en collèges territoriaux garantit un ancrage local et permet de rapprocher les enjeux stratégiques des besoins locaux. Au total, 37 réunions des instances et collèges ont été organisées en 2019. Les compte-rendu des réunions du Comité syndical et l'ensemble des délibérations sont accessibles sur le site internet.

Le Comité syndical

Le comité syndical est composé de 43 titulaires et 43 suppléants ; sa composition reflète la diversité du territoire et son activité traduit une forte dynamique départementale. Le comité élit le président, les vice-présidents et les membres du bureau en début de mandat. Il administre le syndicat et oriente la politique générale, vote les budgets, les comptes administratifs et règle par ses délibérations les affaires du syndicat.

MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL		
COLLÈGES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
L'ARGENTIERE - LA BESSEE	DAVIN Roland	MOUTIER Roger
LE DEVOLUY	BERNARD Jean-Marie	MICHEL Guy
	LAURENS Alain	ROUX Christine
MONETIER - ALLEMONT	FIGARELLA Clément	ROLLAND gilles
LE POET	TROCCHI Jean-Marie	DOL Pierre
LA SAULCE	LONG Bernard	BERTRAND Yannick
VENTAVON	MORENO Juan	CHEVAL Jérôme
ASPRES SUR BUECH		BELLET Jean-Paul
BARCILLONNETTE	COSTORIER Rémi	BIAIS Philippe
		CHEVALIER Jean-Louis
BRIANCONNAIS	JOUFFREY Régis	VIOUJAS Jean-Franck
	FAURE-GEORS Henri	GONNET Michel
	BOUCHIE Thierry	CROSASSO Henri
	GUGLIELMETTI Roger	BRUNET Roger
CHAMPSAUR	GOURY Dominique	NICOLAS Bernard
	EYRAUD Pascal	PARAVISINI Charles
	BOREL David	BERTRAND Patrick
CHORGES - LA BATIE NEUVE	BONNET Jean-Pierre	SCACCIANOCE David
	NICOLAS Laurent	MICHEL Gérard
	GALDI Albert	GUILLAUME Bernard
EMBRUNAIS-SAVINOIS	AUDIER Marc	ARPELLIN Robert
	FABRE Claude	GLEIZE Jean-Louis
	VIGNAL Marc	PIERRE Denis
	GARNIER Gérard	ROUX Roger
	DOU Jean-Claude	VANNIER Olivier
GUILLESTROIS	CANNAT Marcel	GIRAUD Jacques
	ALLARD Daniel	
	LEPEINGLE Patrick	LARDY Paul-Emile
ORCIERES	LAUBE Eric	CHEYLAN Maryvon
	SARRAZIN Bruno	BERTRAND Dominique
	AUBERT Daniel	BRETT Gérard
PAYS DE SERRE PONCON	ALLARD LATOUR Bernard	SAUMONT Catherine
	DECHANET Michel	CLAEYMAN Jean-Pierre
QUEYRAS	PRAT Jean-Denis	HOFFMANN Jean-Paul
	MOULLET Albert	LAUGIER Alain
SUD DU DEPARTEMENT	LOISELEUX Gilles	ESPITALIER Martial
	DUPRAT Jean-Marc	RICHAUD Pierre
	ARNAUD Jean-Michel	SERRES Gilles
TALLARD	TOURRES Guy	BERAUD Michel-Laurent
VALGAUDEMAR	BLACHE Max	CATELAN Pascal
		GAUDY Michel-Laurent
VALLEE DU BUECH	AMOURIQ René	DAGHENA Carlo
	LEYDON Louis	MATHIEU Bernard
	SEMIOND Philippe	CONREAUX Jean
VALLOUISE	MAGNE Jean-Claude	BOUQUET Eric
		PAPET Rodolphe
RESEAU DE CHALEUR	PRETI Michel	

Membre du Bureau

Durant l'année, nous avons enregistré la démission de M. Pierre Brisson et nous avons appris avec tristesse le décès le 15 août de M. Christian Sauvebois.

Le Bureau exécutif

Le Bureau du syndicat était composé de 9 membres au 1^{er} janvier 2019. Le Bureau est l'organe de réflexion et de proposition du syndicat. Il dispose également, par délégation du comité syndical, de l'ensemble des compétences qui lui sont dévolues par la loi. Les délibérations du Bureau sont présentées systématiquement en ouverture de chaque réunion du comité syndical.



Albert MOULLET
Président



Marcel CANNAT
Vice-Président en charge des politiques territoriales, de l'animation des entreprises et de programmation des travaux, et de la mise en oeuvre de la politique des déchets de chantier



Jean-Claude DOU
Vice-Président en charge de la transition énergétique



Jean-Michel ARNAUD
Vice-Président en charge des finances et des relations avec l'opérateur Orange, du suivi de la délégation de service public aux concessionnaires Enedis et EDF, et du contrôle des fournisseurs, des taxes de l'électricité



Jean CONREAUX
Membre



Roland DAVIN
Membre



Alain LAURENS
Membre



Bernard ALLARD-LATOURE
Membre



Dominique GOURY
Membre

Les collèges

Par sa dimension départementale et sa volonté de préserver un lien étroit avec ses communes membres, le syndicat présente une organisation territoriale qui assure la participation du plus grand nombre de délégués communaux, avec la mise en place de collèges territoriaux. La carte des collèges a été modifiée début 2020 suite aux débats lors de l'assemblée générale de décembre 2019, vous trouverez ci-dessous l'ancienne et la nouvelle carte. Les collèges se réunissent une fois par an pour discuter du programme Travaux dans les communes, proposer un arbitrage sur les affaires, suivre les travaux, répondre aux interrogations des communes sur les diverses compétences et l'activité du syndicat, assurer les remontées d'informations des usagers du service, échanger des informations sur l'actualité du syndicat.

Les collèges en 2019



suite à une nouvelle modification statutaire voici la nouvelle organisation géographique :

Les collèges en 2020



Des agences au plus près du terrain
Le syndicat a mis en place trois agences locales : sud, centre et nord, avec trois responsables qui sont au plus près du terrain. Pour les contacter :



AGENCE NORD
Cyrille Fardella
cyrille.fardella@syeme05.fr
Tél. 06 31 29 26 20



AGENCE CENTRE
Pierre-Jean Leclere
pierre-jean.leclere@syeme05.fr
Tél. 06 24 35 60 51



AGENCE SUD
Francis Andreys
francis.andreys@syeme05.fr
Tél. 06 50 62 69 64

La Commission travaux

La commission Travaux se réunit en fin d'année pour établir la programmation de l'année suivante. Elle est composée des rapporteurs issus des collèges et assure l'ancrage local des choix d'investissement. Les élus se sont ainsi retrouvés le 17 octobre 2019 pour décider des travaux d'enfouissement des réseaux pour l'année 2020, établissant une liste principale et deux listes optionnelles qui sont conditionnées par les recettes du syndicat et les résultats du compte administratif.



La commission travaux

La Commission d'appels d'offres

La commission d'appel d'offres est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO. La commission a été réunie deux fois en 2019 pour l'attribution des marchés liés à la construction des futurs locaux du syndicat.

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a été installée fin 2018. Elle est composée de 11 membres, à parité de membres issus du comité syndical et de représentants d'associations et d'organismes désignés par le comité syndical du SyMÉnergie05 : UFC – Que Choisir, AFOC, CLV, CCLV, UDAF, CCI05 et Association AUBE d'utilisateurs de véhicules électriques.

Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) ont été créées pour permettre aux usagers d'être informés et associés à la gestion des services publics qui les concernent.

La commission a ainsi été saisie par le comité syndical pour formuler un avis sur le projet de délégation du service public de la mobilité électrique (eborn). Cet avis a été rendu favorable lors de la commission du 31 janvier. Puis, le 11 avril, la commission a été réunie en présence des concessionnaires Enedis et Edf pour le Compte-rendu d'activité de la concession du service public de l'électricité.

La Commission départementale de la transition énergétique

Cette commission, créée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est une instance de dialogue entre le syndicat et les établissements publics à fiscalité propre. Elle est composée de manière paritaire de représentants du SyMÉnergie05 et de représentants des neuf communautés de communes et d'agglomération.

En 2019, elle a été réunie deux fois. Le 26 février, elle a permis un échange très intéressant avec Atmosud, association régionale chargée de la surveillance de la qualité de l'air, et le cabinet Energies Demain qui met en place, pour l'ensemble du territoire et sur commande du syndicat, un logiciel de planification énergétique. Cet outil est mis à disposition gracieusement aux intercommunalités.

Ensuite, le 20 juin, la parole a été donnée aux territoires pour présenter leur action. Cette réunion fut particulièrement intéressante avec les présentations de Pierre Leroy, Président du Pôle d'Équilibre territorial Rural Briançonnais – Écrins – Queyras, Audrey Matt, Chargée de mission transition énergétique au PNR des Baronnies Provençales et Mélanie Cottet, Chargée de mission Plan Climat Air Énergie territorial de la Communauté de Communes Sisteronais Buëch.

Les autres intercommunalités, et particulièrement la Communauté d'agglomération de Gap Tallard Durance et la Communauté de communes de Serre-Ponçon, présenteront leur action en 2020.



La commission départementale de la transition énergétique

1.2. LES PARTENARIATS DÉPARTEMENTAUX ET TERRITORIAUX

Le SyMÉnergie05 s'intègre dans un réseau global comprenant de nombreux acteurs qui œuvrent, chacun dans ses domaines de compétences, au développement et à l'aménagement de notre territoire. A l'échelle départementale, ces partenariats ont été consolidés et développés tout au long de l'année 2019, avec les acteurs économiques institutionnels mais également avec les territoires engagés.



Hautes-Alpes
le département

Le partenariat avec le département des Hautes-Alpes

Le SyMÉnergie05 et le Conseil Départemental interviennent sur un territoire commun, avec la même ambition de l'aménager et de le développer durablement. Les échanges sont de nature technique, administrative et financière et concernent notamment :

- La programmation de travaux (permissions de voirie et les différents travaux engagés de part et d'autre).
- Le développement de la mobilité électrique - Le Département a apporté une contribution financière au déploiement du réseau de bornes et soutient également ÉcoMobil'. En 2019, le SyMÉnergie05 a mis gracieusement à disposition du département des cartes de recharge pour lui permettre de recharger ses véhicules sur le réseau eborn.
- SIG mutualisé GEOMAS - Les communes et les intercommunalités des Hautes-Alpes ont mis en œuvre un SIG mutualisé, permettant de regrouper en un seul outil, les diverses compétences de chacun, et d'en faire bénéficier l'ensemble de ces collectivités.
- Développement de projets - Le Département apporte son soutien financier et technique à plusieurs projets, soit directement sous forme de subventions, soit par une assistance à maîtrise d'ouvrage apportée par l'agence technique d'ingénierie IT05 (voir ci-dessous).

Les projets réalisés ou en cours de réalisation en 2019 qui ont bénéficié du soutien apporté par le Département : le réseau de chaleur de Saint-Jean-Saint-Nicolas (Fonds Chaleur de l'ADEME), l'ombrière de Baratier, l'électrification du Galibier et l'identification de sites de production solaire avec les communes.

Le partenariat CAUE05 / IT05 / SyMÉnergie05

Le partenariat IT05 / CAUE05 / SyMÉnergie05 se poursuit pour mettre en œuvre le développement du plan stratégique 2015-2020 d'actions dans le domaine de l'énergie et apporter le meilleur soutien à nos communes membres. Toutefois, pour des raisons administratives et juridiques, le SyMÉnergie05 n'est plus membre adhérent d'IT05. La délibération actant le retrait a été prise en fin d'année 2019 mais les élus ont souhaité préciser la volonté de maintenir une coopération entre les structures départementales qu'il faudra redéfinir dans le cadre du prochain mandat.



IT05 est une agence d'ingénierie publique qui propose aux collectivités une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le lancement et la réalisation de leurs

projets en complément d'une maîtrise d'oeuvre privée. En 2019, IT05 a accompagné le syndicat sur les projets suivants :

- Étude d'opportunité des centrales solaires sur toitures publiques (15 projets à l'étude) ;
- Trois conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas, la centrale de production hydroélectrique sur la commune de Champoléon et le projet d'ombrières photovoltaïque sur un parking à l'Argentière-La-Bessée.



Les grandes missions du CAUE05 se traduisent par le conseil auprès des particuliers et des collectivités territoriales

dans leur démarche de construction et d'aménagement. Il est un partenaire essentiel du SyMÉnergie05 et l'accompagne sur le projet de construction d'un bâtiment à énergie positive, à Chorges, pour abriter ses futurs locaux. Ce projet, exemplaire dans sa conception, mobilise plusieurs acteurs et a obtenu le label or Bâtiment Durable Méditerranéen.

Il y a également entre le SyMÉnergie05 et le CAUE05 qui assiste les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur PLU, des échanges réguliers. Le guichet urbanisme du SyMÉnergie05 est souvent invité à proposer ses services, et notamment l'étude gratuite du réseau électrique en fonction des projets de zonage.

Une collaboration étroite avec la Préfecture de département

Les échanges avec les services de l'Etat ont été développés de manière importante en 2019. On peut citer parmi les principaux échanges :

- la conférence loi NoME qui se tient annuellement sur le service public de l'électricité (voir Partie 3),
- le lancement d'une étude pour l'autonomie énergétique des refuges de montagne (voir Partie 4)
- L'accompagnement du projet de construction de nouveaux locaux (Partie 4), notamment dans le cadre des procédures.



Préfecture des Hautes-Alpes à Gap

La synergie avec les territoires

Les partenariats avec les intercommunalités et les territoires, de plus en plus présents et actifs dans le domaine de la transition énergétique, ont été encore développés en 2019 et de nouvelles actions ont été initiées. La commission Transition énergétique, la mise en place des Plan Climat Air Energie Territoriaux et la dynamique de projets portée par les intercommunalités ont été l'occasion de nombreuses réunions.

Parmi les principaux échanges, on peut citer :

- l'acquisition du logiciel de planification énergétique, PROSPER, et sa mise à disposition de toutes les intercommunalités et territoires organisés,
- la signature d'une nouvelle convention avec le PNR des Baronnies Provençales autour des thèmes majeurs que sont la production d'énergie renouvelable, la mobilité durable, la maîtrise des consommations énergétiques, la qualité de l'air,



Le rapprochement avec les acteurs économiques

L'énergie a été identifiée comme un fort potentiel de développement pour notre département. Ainsi, le SyMÉnergie05, par l'évolution de ses compétences, souhaite développer ses partenariats avec les acteurs institutionnels et économiques, et notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'ADDET, la Fédération du Bâtiment BTP05 ou encore de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes dans le cadre des toitures solaires des bâtiments agricoles.

Ces acteurs seront amenés à se retrouver de plus en plus souvent pour faire émerger de nouvelles dynamiques, concrétiser des projets et faire ainsi des Hautes-Alpes une terre d'énergie.

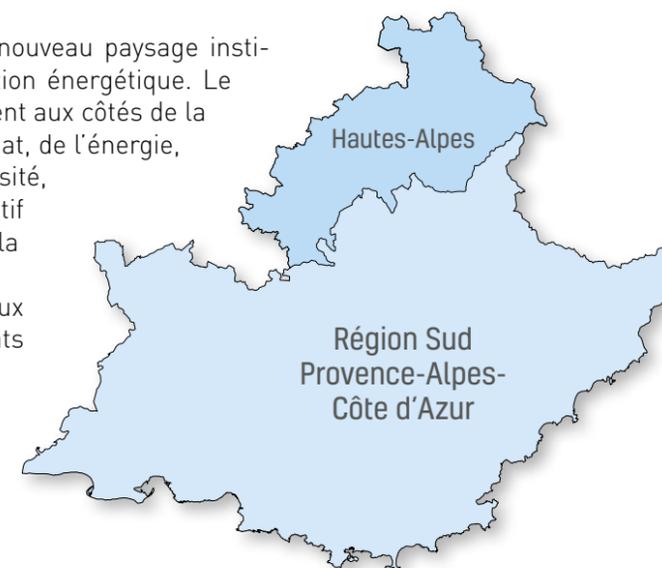
Le SyMÉnergie05 s'est également rapproché en fin d'année de la plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes (INHA,) pour apporter son soutien à la création d'entreprises dans les domaines de l'énergie et mettre à disposition un véhicule électrique.



1.3. LE SYMÉNERGIE05, AU CŒUR DE L'ORGANISATION RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE

Les syndicats d'énergie se trouvent placés au cœur du nouveau paysage institutionnel en matière de réforme territoriale et de transition énergétique. Le SyMÉnergie05 s'emploie ainsi à affirmer son positionnement aux côtés de la Région Sud, nouveau chef de file dans ce domaine du climat, de l'énergie, du développement durable et de la protection de la biodiversité, et s'installe durablement dans le nouveau cadre administratif et politique régional. Il est également en lien étroit avec la Direction régionale de l'ADEME.

Cette nouvelle organisation à l'échelle régionale et des enjeux communs ont permis un rapprochement entre les syndicats d'énergie de la région. Initié en 2017, ce partenariat s'est considérablement développé en 2018 et a vu la création en 2019 de l'Entente Régionale Energie SUD (ERES).



La Région Sud et les acteurs régionaux

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte un important soutien au syndicat dans le cadre de ses projets de transition énergétique. En 2019, l'ombrière de Baratier et le déploiement complémentaire de bornes ont pu être achevés (sur des subventions acquises en 2018).

Parallèlement, la Région a financé le projet d'implantation d'un superchargeur, le premier en région, qui sera implanté à Montgenèvre ; ce projet est en phase d'étude et les travaux commenceront au premier semestre 2020. La Région a également financé le salon ÉcoMobil', considérant que cette action était un moyen efficace de promouvoir une mobilité plus propre dans nos départements.

La Région apporte également un soutien important au projet de construction des nouveaux locaux, d'autant que le SyMÉnergie05 a obtenu le label Or dans le cadre de la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen.



De son côté, le SyMÉnergie05 participe à toutes les dynamiques régionales et apporte sa contribution à de nombreuses réflexions et actions : élaboration du SRADDET, Conférence régionale de la transition énergétique, Membre de l'**Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air** (ORECA).



Le SyMÉnergie05 est membre du Comité de pilotage du programme **Flexgrid**, au sein duquel il représente officiellement l'ensemble des syndicats d'énergie de la région. Plusieurs projets du SyMÉnergie05 sont labellisés Flexgrid (voir plus loin).



Enfin, le Syndicat s'est rapproché en 2019 d'un autre acteur régional, **AtmoSud**, association régionale d'intérêt public qui est chargée de la surveillance de la qualité de l'air. En effet, la plupart des décisions des collectivités ont un effet sur la qualité de l'air, sur le niveau d'exposition des populations et sur leur santé et il est essentiel que nous agissions de concert. AtmoSud a été invité à présenter son action et ses missions dans le cadre de la commission de la transition énergétique et un expert est également intervenu dans une table ronde du salon EcoMobil'.



Énergie et développement durable



L'ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention. Le soutien de l'ADEME au SyMÉnergie05 s'est manifesté dans le cadre des projets suivants :

- déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques qui a été achevé en 2019,
- 2^e édition du salon EcoMobil,
- plan VAE05 : le syndicat a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Vélo et territoires » pour déployer un réseau de bornes pour vélo à assistance électrique et développer les usages,
- réseau de chaleur de Saint-Jean-Saint-Nicolas, dans le cadre du Fonds Chaleur via le Département des Hautes-Alpes.



Les Présidents du Symbielec83, SyMEnergie05 et SDE04

La création d'une Entente Régionale

Les évolutions législatives ont doté les syndicats d'énergie d'un nouveau positionnement dans l'organisation régionale et les syndicats de la région ont multiplié les échanges. Ceux-ci ont tout d'abord concerné la mobilité électrique mais se sont rapidement étendus à d'autres sujets.

Lors de la réunion régionale des autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie de Provence-Alpes Côte d'Azur le 17 janvier 2019, il a ainsi été acté de créer une union régionale ayant pour objet de s'intéresser aux différents aspects stratégiques relatifs au service public de la distribution d'énergie ainsi qu'à la production d'énergie et la maîtrise de la demande en énergie (MDE). La convention constitutive de cette Entente a été signée le 27 juin 2019 par quatre syndicats : SyMÉnergie05, Symbielec Var, SDE04, SEV84, et a pris le nom d'Entente Régionale Energies Sud (ERES). La Présidence est assurée pour une année par le Président du Symbielec Var. L'ambition globale est d'œuvrer ensemble dans une volonté de mutualisation, de solidarité et de développement. Forte de l'expérience des quatre syndicats fondateurs et porteuse d'une dynamique commune, l'Entente régionale permettra de coordonner les actions des différents acteurs, de faire émerger des dynamiques nouvelles et communes et d'asseoir leur représentation collective. En fin d'année, les services de la Région et des syndicats travaillaient à la rédaction d'une convention de partenariat qui pourrait engager les différentes parties sur plusieurs axes de coopération.



2. Les principaux événements 2019

Au-delà des très nombreuses réunions de travail qui ont mobilisé tout au long de l'année les élus et les agents du syndicat, 2019 a été marquée par plusieurs temps forts : manifestations, inaugurations, signatures officielles...

Les interventions dans les colloques sont également fréquentes et le syndicat est régulièrement sollicité pour témoigner de son activité innovante et volontaire. Voici les principaux événements de l'année.



2^e Salon écomobilité 05 - 20, 21 et 22 sept. 2019

9 janvier

Forum OCOVA

Le SyMÉnergie05 est un fidèle du forum OCOVA, rendez-vous incontournable des technologies innovantes et intelligentes qui se déroule chaque année aux Orres. Pour cette 15^e édition, Jean-Claude Dou, vice-Président, et Stéphane Raizin, directeur, intervenaient pour présenter le projet innovant de l'ombrière de Barratier qui mêle mobilité, production et stockage d'énergie



28 février

2^e Convention des Maires à Marseille

C'est à double titre que le SyMÉnergie05 participait à cette deuxième Convention des maires organisée par la Région Sud : d'une part en tant que syndicat de communes et d'autre part, en tant qu'acteur impliqué dans la dynamique régionale autour de l'énergie. Une journée riche en échanges.



2^e Convention des maires Région Sud 2019

14 et 15 mars

Forum Smart Mobility Marseille



Membre engagé dans les démarches régionales auprès de Cap Energie, le SyMÉnergie05 était bien sûr au rendez vous de ce 2^e forum organisé par deux acteurs majeurs du secteur de l'énergie décarbonée et compétitive : Cap Energie et Green Univers. Le SyMÉnergie05 est intervenu lors d'une table ronde sur les innovations des territoires et a organisé une présentation virtuelle de réseau eborn.

17, 18, 19 et 20 mai

Salon de l'Auto à Gap

En tant qu'acteur fortement impliqué dans la mobilité électrique, le SyMÉnergie05 a assuré une présence tout au long de ce salon organisé par le Dauphiné Libéré. Ces deux journées ont permis d'échanger avec le grand public et avec les électromobilistes pour discuter de cette nouvelle mobilité et pour présenter le réseau eborn. Ce salon a aussi été l'occasion de rencontrer les concessionnaires et de leur remettre gratuitement des cartes de découverte du réseau eborn.



20 mai

Lancement du 1^{er} réseau de chaleur du SyMÉnergie05 à Saint-Jean-Saint-Nicolas



Le réseau de chaleur de Saint-Jean-Saint-Nicolas est le premier réseau de chaleur développé par le SyMÉnergie05. Le 20 mai, plusieurs élus et techniciens de la mairie, du syndicat et du conseil départemental se retrouvaient sur place pour découvrir le chantier et discuter des enjeux territoriaux et énergétiques.

24 juin

Réception de chantier à Veynes



Tout au long de l'année, des travaux se déroulent dans les communes membres du syndicat. Quelques réceptions officielles sont organisées, c'était ainsi le cas le 24 juin à Veynes pour une opération d'enfouissement importante des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications en entrée de ville.



5 juin

Signature d'un accord-cadre avec Valorem pour développer la production d'énergie locale renouvelable

Dans la continuité du protocole de co-développement qui avait été signé en novembre 2018 au Salon des Maires à Paris, Albert Moullet, président, accompagné de Jean-Claude Dou, vice-président délégué à la transition énergétique, et Jean-Yves Grandidier, président fondateur de Valorem, ont signé un accord-cadre pour développer conjointement des projets de production d'énergie renouvelable. Valorem est un opérateur indépendant et pionnier des énergies vertes en France.

10 juillet

Signature de la nouvelle convention de partenariat avec le PNR des Baronnies Provençales



Dans la continuité d'une 1^{re} convention qui avait été signée en 2015 entre les deux syndicats d'énergie de la Drôme et des Hautes Alpes et le P.N.R. des Baronnies provençales, un nouveau partenariat a été officialisé le 10 juillet pour encourager les collectivités à s'engager en faveur d'une mobilité durable, de la production d'énergie locale et de programmes communs de communication et de sensibilisation.

4 juillet

Le SyMÉnergie05 expose le projet « PCRS » (Plan Corps de Rue Simplifié)



Acteur impliqué, le SyMÉnergie05 a décidé d'organiser une journée d'information et de démonstration ouverte à un large public : entreprises, collectivités, techniciens, etc. Afin de réaliser cette journée, le syndicat était accompagné par le SIEIL37, Syndicat d'Énergie de l'Indre et Loire et Autorité Publique Locale Compétente pour porter le PCRS. Cette journée a été très appréciée des élus et des entrepreneurs et techniciens présents. Elle a été suivie d'un travail d'étude qui est présenté en pages suivantes.

20 21 et 22 septembre

2^e édition du salon EcoMobil'

La 2^e édition du Salon EcoMobil' s'est déroulée à Embrun les 20, 21 et 22 septembre 2019. Durant trois jours, le grand public, les collectivités, les entreprises ont été sensibilisés à différents sujets autour de la mobilité durable et plus largement des enjeux énergétiques. Les visiteurs ont pu découvrir et essayer de nombreux véhicules 4 roues et 2 roues.

Différents temps forts ont marqué cette manifestation : ateliers pédagogiques, conférences, espaces de débat, démonstrations, jeux, tombola... La conférence avec Nicolas Meilhan a été particulièrement appréciée. Ce salon a été organisé avec le soutien financier de l'ADEME, de la Région Sud, du Département des Hautes-Alpes et rendu possible par l'implication de nombreux partenaires.



27 septembre

Le Congrès des maires des Hautes-Alpes

Comme chaque année, le SyMÉnergie05 a participé au salon des Maires des Hautes-Alpes, organisé par l'AMF05. Cette journée est toujours riche en échanges ; elle permet au syndicat de présenter aux maires et élus l'ensemble de son action et de répondre à leurs questions.



27 septembre

Journées de l'électromobilité de l'AVEM à Cagnes

Depuis trois ans, le SyMÉnergie05 est invité à présenter son action à de nombreux professionnels et acteurs de l'énergie et de la mobilité. Cette année, c'est le projet très innovant de l'ombrière de Barratier qui faisait l'objet de l'intervention du syndicat. Cette intervention a été unanimement appréciée et a fait l'objet de nombreux contacts.



1^{er}, 2 et 3 octobre

Congrès de la FNCCR



Ce rendez-vous bisannuel marque un temps fort dans le secteur de l'énergie et l'ensemble des acteurs nationaux s'y retrouvent durant trois jours de conférences et ateliers. Le SyMÉnergie05 était présent avec les autres syndicats de la Région pour présenter, pour la première fois, son entente régionale récemment constituée, ERES. A l'occasion du conseil d'administration de la FNCCR qui était organisé en marge du congrès, le président Moullet a pris la parole pour faire part de ses inquiétudes quant aux menaces qui pèsent sur le service public de l'électricité.

11 et 12 octobre

Le SyMÉnergie05 toujours présent à la Fête de la science

Toujours désireux de porter l'information et le débat vers le grand public en général et vers les jeunes générations en particulier, le syndicat était de nouveau présent à la Fête de la Science avec la participation de Gap Sciences Animation, association reconnue pour sa pertinence pédagogique. Le thème cette année était : Energies renouvelables et mobilité décarbonée. Les principales questions : comment se déplacer demain sans émettre de gaz à effet de serre et en limitant son impact sur la planète ? comment construire et développer un réseau électrique et un parc de véhicules limitant les impacts environnementaux ?...



4 octobre

Lancement du Club Smart Mobilité Durable organisé par CapEnergie



En tant qu'acteur opérationnel engagé, le SyMÉnergie05 était invité à participer au lancement du club Smart Mobilité durable qui réunit les principaux acteurs, porteurs de projets et financeurs.

15 octobre

Étude RTE AVERE



Dès 2014, le SyMÉnergie05, par la voie de ses élus et de son directeur, alertait les acteurs régionaux et nationaux sur l'impact des nouvelles consommations électriques sur les réseaux publics de distribution et développait parallèlement une stratégie pour y faire face. Ce 15 octobre, Stéphane Raizin était invité à intervenir dans un colloque sur « Les enjeux du développement de la mobilité électrique pour le réseau électrique » organisé par RTE et l'AVERE. Le thème de l'intervention était : « Comment couvrir la consommation des véhicules électriques par une énergie locale dans le département des Hautes Alpes ? »

23 octobre

Le e-Rallye Monte Carlo



Pour la 2^e année consécutive, le réseau eborn a été partenaire officiel de l'Automobile Club de Monaco pour cette nouvelle édition du e-Rallye Monte-Carlo. Ce rallye 100% électrique est devenu un rendez-vous incontournable et le réseau eborn est fier de ce partenariat !



24 octobre

Un nouveau partenariat entre le Département et le SyMÉnergie05 en faveur de la mobilité décarbonée



Jeudi 24 octobre 2019, Jean-Marie Bernard, Président du Département des Hautes-Alpes, et Albert Moullet, Président du SyMÉnergie05, signaient une convention de partenariat pour l'accès de la recharge publique aux véhicules électriques du Département. Dans ce cadre, le Président du SyMÉnergie05 a remis des cartes eborn permettant aux véhicules de se recharger gratuitement sur l'ensemble du réseau départemental et du réseau eborn qui s'étend aujourd'hui sur 8 départements (11 en 2020). Cette convention s'inscrit dans un partenariat global et de longue date en faveur de la mobilité décarbonée et de la transition énergétique.

4 décembre

Le SyMÉnergie05 s'engage aux côtés du PETR Briançonnais - Écrins - Guillestrois - Queyras



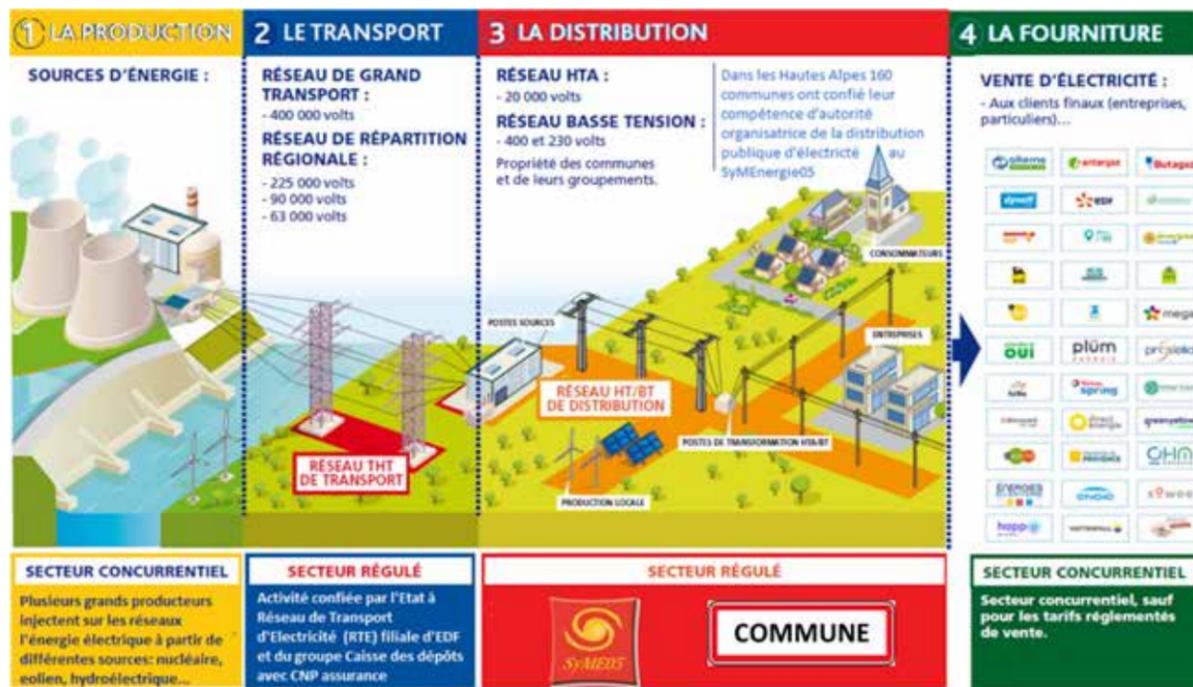
La participation du syndicat à cette conférence des maires du PETR a permis de lancer la réflexion en faveur d'un projet commun visant à réhabiliter les bâtiments et à les rendre moins énergivores. L'invitation du Président du PETR, Pierre Leroy, et de l'ensemble des élus du territoire a permis d'étudier une nouvelle compétence pour le syndicat : la rénovation énergétique. Une modification statutaire a ensuite été engagée et a abouti en 2020.

3. L'électricité et les réseaux, cœur de métier du syndicat

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE), le SyMÉnergie05 est l'organisateur du service public local de l'électricité pour 159 communes des Hautes-Alpes. Il concède ce service à Enedis (exploitation) et à EDF (fourniture aux tarifs réglementés) et exerce annuellement son contrôle dans la recherche permanente de la qualité au service de l'utilisateur. Le SyMÉnergie05 est propriétaire des réseaux électriques. Il est maître d'ouvrage des travaux de développement et d'entretien. Ses équipes compétentes œuvrent ainsi tout au long de l'année sur le terrain, en lien avec

le concessionnaire et les entreprises, pour réaliser de nombreux travaux de raccordement, extension, renforcement, sécurisation et enfouissement de réseaux qui constituent les missions historiques du syndicat. Les services d'appui comme le Guichet Urbanisme et le service Etudes travaillent en amont sur ces projets et assistent les communes. L'action du syndicat en matière de travaux s'étend également aux réseaux d'éclairage public et de télécommunications. Il investit en moyenne 5 millions d'euros chaque année sur le territoire.

3.1. LA CONCESSION DU SyMÉnergie05 ET SON CONTRÔLE



3.1.1. L'organisation et les principaux chiffres

Le service de l'électricité se décompose en quatre grands types d'activité : la production, le transport, la distribution et la vente. Cette activité est exercée, pour partie en monopole, (transport et distribution) et pour partie dans le cadre d'une activité concurrentielle (production et fourniture).

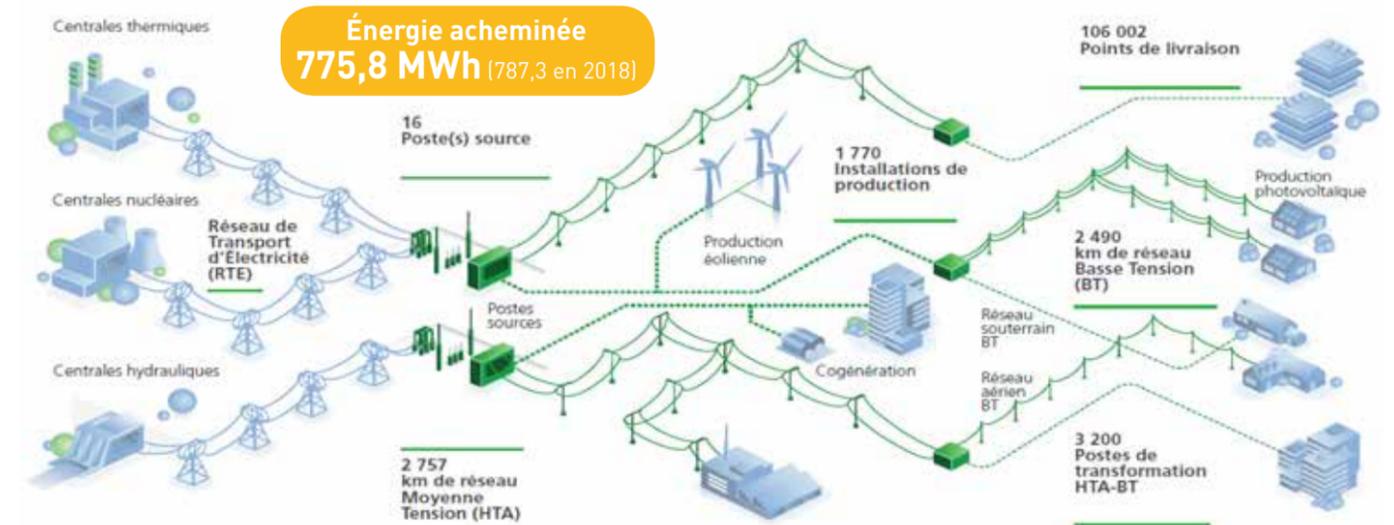
Le département des Hautes-Alpes compte trois autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) :

- le **Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes - SyMÉnergie05** – pour 159 communes ;
- les **communes de Briançon et Saint-Martin-de-Queyrières** qui exercent leur activité au sein d'une société d'économie mixte – **EDSB** ;
- la **commune de Gap** qui a sa propre concession avec Enedis.

Les principaux chiffres de la concession :

Chiffre d'affaire de la concession
38 190 000 €

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ : CHIFFRES CLÉS



Fourniture d'électricité (données EDF) :



Le cahier des charges de concession du SyMÉnergie05 arrivera à terme en 2024. La renégociation de celui-ci sera cruciale pour préserver la qualité et la performance des réseaux publics d'électricité.

3.1.2. Les modalités du contrôle de la concession

Il appartient aux autorités concédantes de la distribution publique d'énergie, en application de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'exercer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de la concession.

et a été à l'origine d'une motion qui a été adoptée à l'unanimité lors du congrès national organisé à Nice (du 1^{er} au 3 octobre 2019).

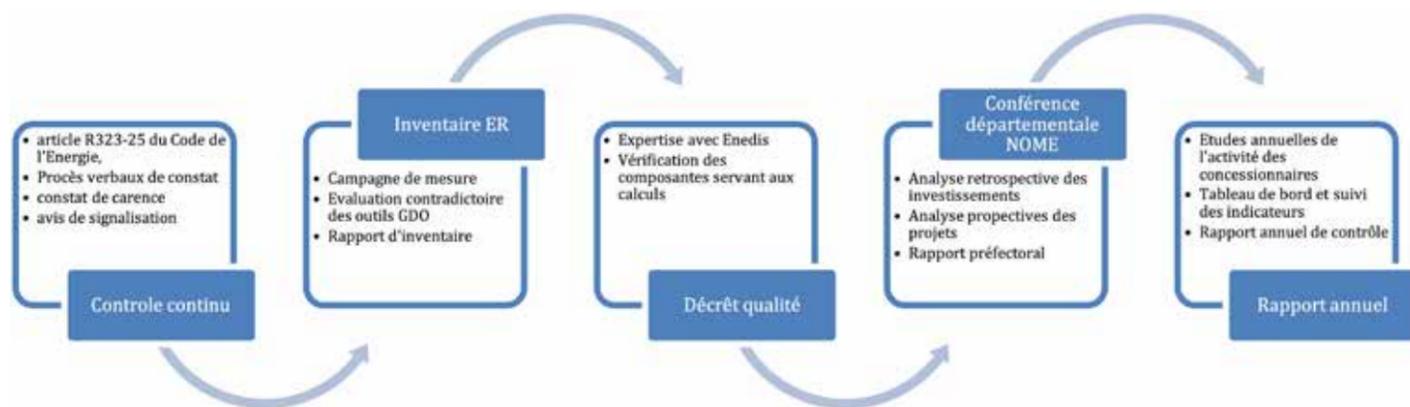
Le déploiement des compteurs Linky, et les nombreuses interrogations qu'il suscite, ainsi que la multiplication des coupures et microcoupures ont été deux points d'actualité qui ont illustré en 2019 la nécessité de maintenir ces actions de contrôle.

Ces dernières années, le SyMÉnergie05 a noté et dénoncé de manière récurrente les arbitrages financiers réalisés par Enedis sur le territoire de la concession. Le Président a ainsi régulièrement alerté les élus sur ce sous-investissement chronique qui ne peut permettre le maintien en l'état du patrimoine concédé. Il est également intervenu officiellement en conseil d'administration de la FNCCR



Les équipes du SyMÉnergie05, du concessionnaire Enedis et des entreprises sur le terrain.

Le plan de contrôle a été délibéré le 8 avril 2013 et se résume par le graphique suivant qui illustre les séquences chronologiques d'une année :



Afin d'améliorer le dialogue entre autorité concédante et concessionnaire, un **comité stratégique** a été mis en place en 2012. Il réunit les directions d'Enedis Alpes du Sud et le Président du syndicat, accompagné du Directeur. Le comité s'est réuni deux fois en 2019.

En ce qui concerne 2019, l'activité confiée à EDF dans le cadre du contrat de délégation de service public connaît une année charnière et une probable évolution marquante. En effet une nouvelle étape verra le jour en 2020 avec la fin des tarifs réglementés pour les usagers non-résidentiel du tarif bleu. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la démarche de dérégulation initiée dans les années 2000 vidant ainsi de son sens la part du contrat de concession réservée au service public de la fourniture d'électricité.

Les autorités concédantes fédérées au sein de la Fédération nationale considèrent en effet que la protection du consommateur s'exerce notamment au niveau local à travers le contrat de concession. Les nombreux litiges constatés par le médiateur national de l'énergie liées aux pratiques irrégulières de certains fournisseurs témoignent de la nécessité d'une régulation certes efficace au niveau national mais parfois trop éloignée des situations et des spécificités locales du consommateur haut-alpin.



À titre d'exemple, la loi Brottes de 2015 relative à la transition énergétique a apporté un certain nombre d'avancées dans le champ de la lutte contre la précarité énergétique en étendant le tarif de première nécessité (jusqu'ici seul proposé par EDF) à tous les fournisseurs d'électricité. Mais conjugué à la mise en place du « chèque énergie » les mesures sociales élaborées pas à pas en liaison avec des acteurs de terrain et les collectivités territoriales se sont énormément complexifiées et ont perdu de leur efficacité (automaticité des prestations par exemple).

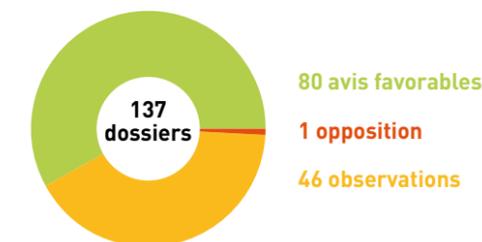
Dans ce contexte, le contrôle des missions de service public confiées à EDF par le contrat de concession devient de plus en plus difficile et son avenir incertain.



3.1.3. Le contrôle en continu d'Enedis

Conformément à l'article R323-25 du code de l'énergie, le maître d'ouvrage de toute opération de construction de réseau a l'obligation de procéder à une déclaration préalable à l'exécution. Sur cette base, le guichet Urbanisme établit un premier contrôle.

Contrôle technique et administratif des projets menés par Enedis. - 137 dossiers (contre 90 en 2018) ont été déposés. Ils ont donné lieu à un avis favorable avec 46 observations simples et une opposition.



Respect de l'article 8 de cahier des charges. - Le syndicat contrôle également le respect des dispositions de l'article 8 du contrat de concession prescrivant un taux minimal de technique souterraine (ou discrète) dans la réalisation des travaux. Voici les chiffres pour l'année 2019 :

Zone	Domaine de tension	Longueurs annuelles posées	Longueur annuelles en techniques souterraines	Taux minimum requis	Taux réalisé
Ba1	HTA	1 402 m	1 402 m	100 %	100 %
	BT	646 m	594 m	100 %	92 %
Ba2	HTA	18 467 m	17 494 m	60 %	95 %
	BT	3 056 m	2 499 m	80 %	82 %
Bb	HTA et BT	30 520 m	24 436 m	65 %	80 %
Bc	HTA et BT	642 m	642 m	30 %	100 %

Zone Ba1 : Périmètre visé à l'alinéa 4 : Le réseau sera réalisé à 100 %, sauf impossibilité technique constatée par les représentants des signataires du cahier des charges. En souterrain / Ou posé sur façade / Ou par toute technique appropriée discrète. Dans le périmètre : De 250 mètres autour des immeubles classés ou inscrits (zone dite de proximité) / De 250 mètres autour des monuments inscrits à l'inventaire départemental (zone dite de proximité) / Des sites classés ou inscrits / Des parcs nationaux / Des ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux) / Des ZPPAU (zone de protection du patrimoine architectural et urbain) / Des réserves naturelles / Des périmètres protégés par des arrêtés préfectoraux de biotope. Sauf impossibilité technique ou risque de dégradation de la sécurité d'alimentation (notamment cas des réseaux HTA en antenne) constatés par les représentants des signataires du cahier des charges. En souterrain / Ou posé sur façade / Ou par toute technique appropriée discrète à raison de 80 % pour la basse tension ou 60% pour la HTA.

Zone Ba2 : dans le périmètre : De 250 mètres supplémentaires au paragraphe a) (zone dite d'entourage) autour des immeubles classés ou inscrits / De 250 mètres supplémentaires au paragraphe a) (zone dite d'entourage) autour des monuments inscrits à l'inventaire départemental / Des parcs naturels régionaux / Des zones périphériques des parcs nationaux.

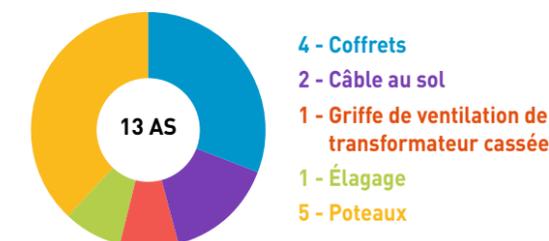
Zone Bb : Périmètre visé à l'alinéa 5 : Le réseau sera réalisé pour 65 % en souterrain, ou posé sur façade ou par toute autre technique appropriée discrète dans le périmètre des parties agglomérées des communes en dehors des zones définies dans le paragraphe a) ci-dessus.

Zone Bc : Périmètre visé à l'alinéa 6 : Le réseau sera réalisé pour 30 % en souterrain, ou posé sur façade ou par toute autre technique appropriée discrète dans le périmètre des zones non visées dans les paragraphes 0 a) et b) ci-dessus.

Procès Verbaux. - En cas de manquement aux obligations imposées au concessionnaire, un procès-verbal (PV) de constat peut être fait par les agents de contrôle de l'autorité concédante. En 2019, neuf procès-verbaux ont été rédigés, dont trois ont été soldés.



Avis de Signalisation. - Lorsque des agents du SyMÉnergie05, ou un tiers, identifient une situation potentiellement dangereuse sur le réseau électrique (coffret ouvert, poteau électrique incliné...), ils signalent l'incident auprès du gestionnaire de réseau Enedis, via un avis de signalisation et en assurent le suivi jusqu'à la résolution. En 2019, 13 avis de signalisation ont été rédigés pour : éléments de réseau endommagés (7), support incliné (3), élagage (1), conformité du réseau (2).



3.1.4. Les investissements réalisés sur le réseau public d'électricité

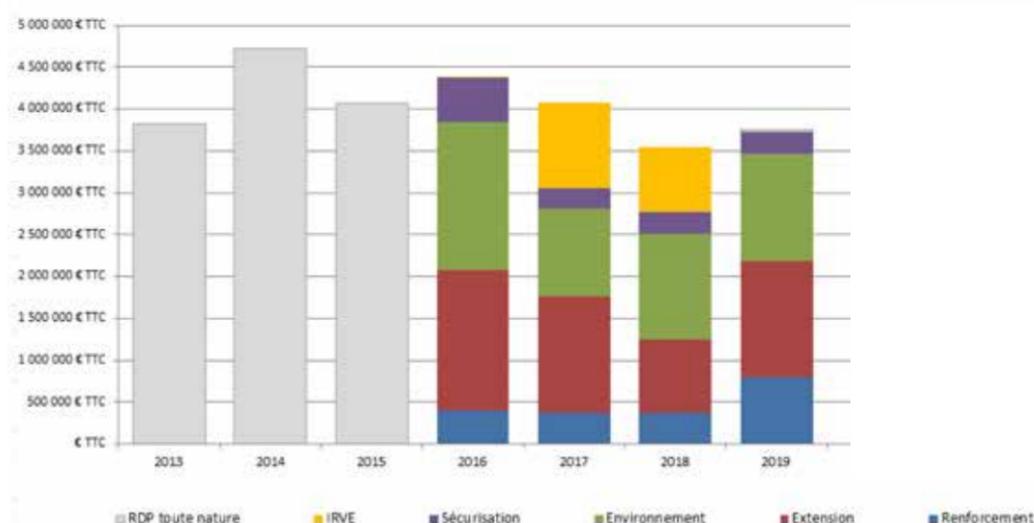
L'objectif de la conférence qui se tient annuellement en préfecture est de construire un schéma pluriannuel des investissements en coordonnant ceux des autorités concédantes (SyMÉnergie05, ville de Gap, Commune de Briançon) et des délégataires (Enedis et EDSB).

Ce document de programmation s'appuie d'une part sur un compte-rendu établi par Enedis, retraçant sa politique d'investissement, et d'autre part sur un bilan détaillé établi par l'AODE à partir du recensement des investissements relevant de sa maîtrise d'ouvrage et de l'analyse issue du contrôle de concession.

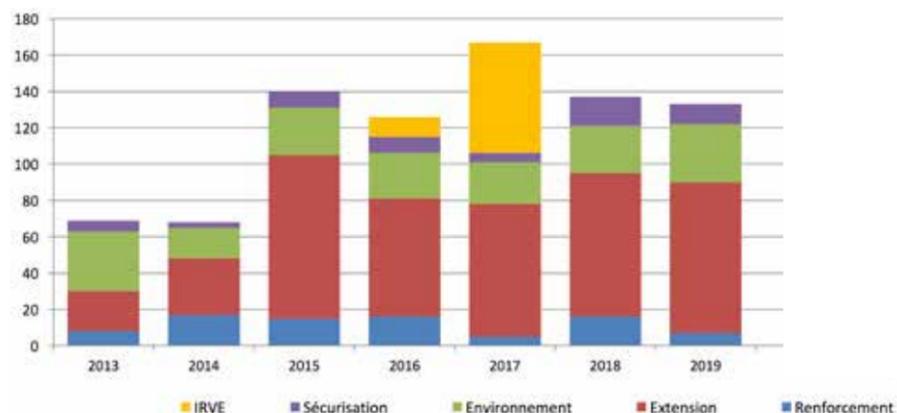


Visite sur site

Dépenses travaux TTC



Nombres d'affaires



3.1.5. La qualité de l'électricité

La qualité de fourniture s'examine selon deux critères : la continuité de la fourniture et la qualité de l'alimentation en tension.

L'analyse porte sur le temps moyen de coupure des clients alimentés en basse tension communément appelé « le critère B » (incidents et travaux, événements exceptionnels...). Il équivaut à la durée moyenne de coupure subie par un client dans l'année. Globalement, on constate que sa valeur est nettement supérieure à la moyenne nationale pour atteindre une valeur record de 215 min en 2019.

Depuis les années 2010, le SyMÉnergie05 constate une vulnérabilité des réseaux confrontés aux aléas climatiques qui deviennent de plus en plus violents avec des variations extrêmes en peu de temps. Délaisser le renouvellement des ouvrages au fil des années par l'insuffisance des investissements du concessionnaire engendre des fragilités techniques qui augmente la fréquence des coupures et les temps de réalimentation par l'ampleur des incidents. Ce constat induit une crispation des relations entre l'autorité concédante et son délégataire, les moyens financiers dévolus à Enedis étant réputés lui permettre de satisfaire à ses obligations : On retiendra une phrase du rapport 2018 de la Commission de Régulation de l'Énergie lors de l'élaboration du TURPE-5 (5^e période des Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) que « Cette augmentation des tarifs vise à donner à RTE et Enedis les moyens financiers d'adapter le réseau à la transition énergétique (décentralisation de la production, autoconsommation, qualité des bâtiments) ainsi qu'aux nouveaux usages (compteurs intelligents Linky, voitures électriques, etc.). ».

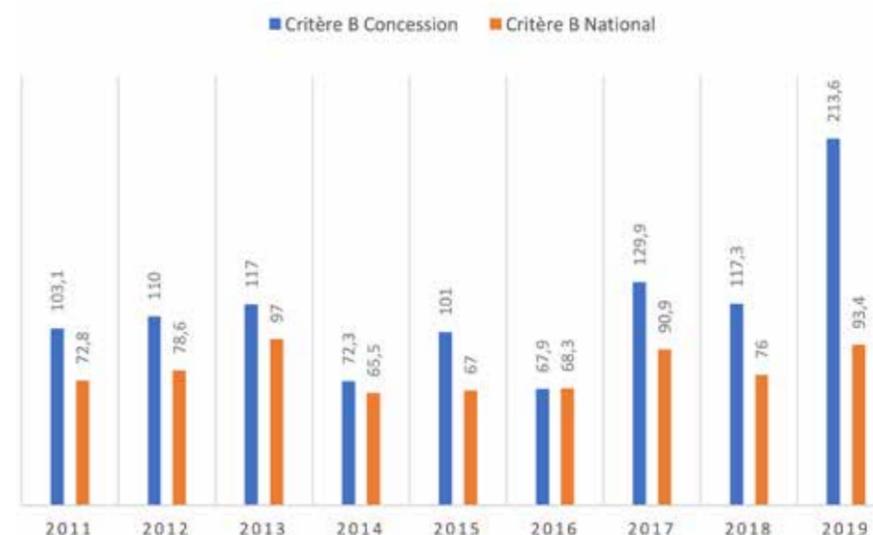


Travaux sur réseau

La variabilité du critère s'explique par les forts incidents climatiques de l'automne. Il convient à ce sujet de remercier les équipes d'Enedis et les entreprises qui ont permis de réalimenter les foyers privés d'électricité au plus vite. En novembre 2019, les abondantes chutes de neige ont lourdement impacté le réseau de distribution faisant, sur les deux départements alpins, jusqu'à 22 000 clients privés d'électricité. 98 % des foyers ont ainsi pu être réalimentés en 48 h. Le 13 décembre, un deuxième épisode neigeux de forte intensité a privé d'électricité 1100 clients sur les Alpes du Sud, la plupart réalimentés dans la matinée.

Le SyMÉnergie05 milite pour une plus grande prise en compte de cette évolution et attend de son concessionnaire une réaction d'adaptation au changement climatique à travers la fiabilisation du réseau concédé

Critère B



3.1.6. Le suivi patrimonial et financier de la concession

Le patrimoine de la concession est composé des lignes de distribution publique d'électricité (< 63 000 V) et de tous les éléments techniques mis en place pour assurer la sécurité d'approvisionnement et la sécurité des personnes et des biens. Le syndicat est propriétaire des ouvrages de distribution par transfert de ses communes membres : il a donc la charge du suivi de ce patrimoine.

L'économie concédant-concessionnaire attribue la responsabilité de gestion du patrimoine au concessionnaire pour ce qui concerne les immobilisations des ouvrages construits par les deux entités et l'amortissement qui doit être pratiqué sur ceux-ci. Les ouvrages mis en concession par l'autorité concédante sont aussi intégrés par le concessionnaire dans sa comptabilité selon un « barème de valorisation électrification rurale ».

Les données ci-après sont issues du Compte-rendu d'activité de concession d'Enedis.



Valeur des ouvrages concédés (en k€)

	Valeur brute comptable	Ammortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	117 966	55 306	62 659	161 639	15 705
dont aérien	32 592	22 541	10 051	56 753	13 123
dont souterrain	85 374	32 766	52 608	104 886	2 582
Canalisations BT	113 734	49 284	64 450	149 788	1 315
dont aérien	19 257	11 836	7 421	31 386	455
dont souterrain	94 477	37 448	57 030	118 402	861
Postes HTA-BT*	32 108	19 320	12 788	42 890	1 496
Transformateurs HTA-BT	11 451	5 509	5 942	14 833	1 117
Comptage	4 606	339	4 268	4 606	0
dont compteurs Linky	4 009	207	3 802	4 009	0
dont compteurs marché d'affaires	597	131	466	597	0
Ouvrages collectifs de branchement**	5 257	2 096	3 162	6 405	0
Autres bien localisés	4 689	2 498	2 191	4 940	95
Ouvrages de branchement non localisés	36 336	12 224	24 113	43 688	1 912
Comptage non localisés	6 820	5 035	1 784	6 820	0
Autres bien non localisés	1 251	308	943	1 263	1
TOTAL	334 219	151 918	182 301	436 872	21 641

* Depuis 2018, cette ligne intègre les concentrateurs des compteurs Linky

** Comprend les dérivations individuelles sur ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées de manière anticipée dans le cadre de la loi ELAN

Éléments financiers

- Produits d'exploitation : 48 305 000 €
- Charges d'exploitation : 50 193 000 €
- Résultat d'exploitation pour l'année : - 1 888 k€

Lorsqu'une concession se situe en deçà de l'équilibre global, le concessionnaire perçoit une contribution à l'équilibre.

Les recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation)

La redevance de concession

La redevance annuelle de concession est composée de deux parts :

- la part R1, dite de fonctionnement, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission
- la part R2, dite d'investissement, qui représente une fraction de la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

En 2018, un désaccord important a été constaté et le SyMÉnergie05 a contesté le calcul effectué par le concessionnaire. Le même désaccord a été constaté en 2019. Le différend a été de nouveau porté au tribunal administratif de Marseille.

3.1.6. L'installation des compteurs communicants

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants LinkyTM. Au 31 décembre, la moitié (49,4%) des Points de livraison du département étaient équipés.

Le SyMÉnergie05 a accompagné Enedis lors des trois réunions d'information organisées sur le territoire et s'est tenu à la disposition de ses communes membres.

En 2019, dans le cadre de sa mission générale de contrôle, le syndicat a effectué deux contrôles lors des poses de compteurs Linky pour vérifier le respect des modes opératoires et des règles de sécurité. À noter que le distributeur Enedis a demandé au Président du SyMÉnergie05 d'arrêter les contrôles réalisés lors des actes de pose en expliquant qu'ils outrepasseraient les droits de l'agent assermenté. Par courrier, le Président du syndicat a réfuté les arguments présentés par Enedis et a confirmé le rôle de l'agent assermenté dans ses missions de contrôle des opérations de pose des compteurs communicants.

Parallèlement, des usagers électro-hypersensibles des Hautes-Alpes ont saisi un avocat pour protéger leurs situations de fragilité valant recours gracieux relatifs au déploiement des dispositifs de comptage communicants dit « Linky » sur le périmètre de la concession du SyMÉnergie05.



L'avocat a ainsi, fin novembre, porté à la connaissance du SyMÉnergie05 les problèmes rencontrés par de nombreux usagers face au déploiement des compteurs Linky sur le périmètre de la concession du SyMÉnergie05 et a demandé au syndicat d'intervenir, conformément aux pouvoirs qui sont les siens, principalement en matière de contrôle de la concession pour faire cesser ces problèmes.

Suite à ce courrier, des échanges ont été engagés entre d'une part le président et l'agent de contrôle de contrôle assermenté et d'autre part le concessionnaire Enedis. Ils se poursuivent dans le courant de l'année 2020.

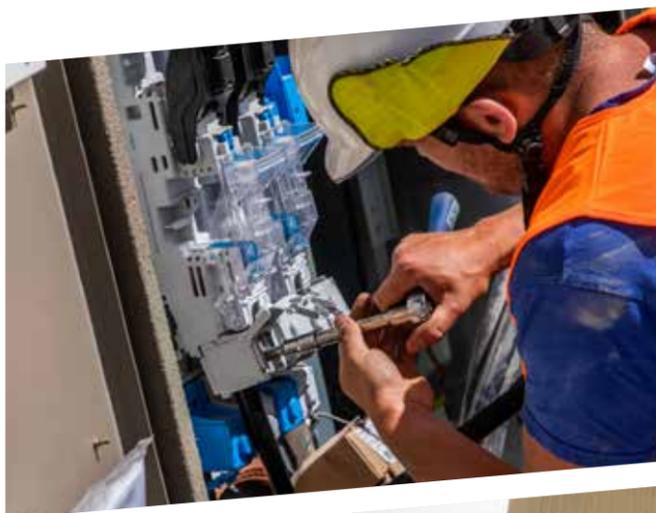
3.2. LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Les travaux sur les réseaux de distribution électrique constituent le cœur de métier du SyMÉnergie05. Le Syndicat, propriétaire du réseau, a reçu de ses communes adhérentes la mission d'améliorer en permanence le réseau en réalisant des travaux d'extension/raccordement, de renforcement, de sécurisation et de dissimulation/enfouissement.

Grâce à des équipes compétentes, le syndicat remplit cette mission au mieux, en opérant au plus près du terrain, en lien avec les communes, que ce soit dans la phase d'étude ou dans la phase de travaux avec la maîtrise d'œuvre et le suivi des entreprises.

En 2019, ce sont au total 138 chantiers qui ont été entrepris et menés, pour un investissement total de 3,35 millions d'euros, exclusivement consacré aux réseaux électriques. À ce montant, s'ajoutent les travaux sur le réseau d'éclairage public et les télécommunications.

Le montant total des travaux engagés en 2019 est de 4 160 654 €.



LA BÂTIE-VIEILLE - Hameau Les Guérins Enfouissement BT



Avant



Après



Avant



Avant



Après



Après

La Bâtie-Vieille - Hameau Les Guérins Enfouissement BT



Avant



Après

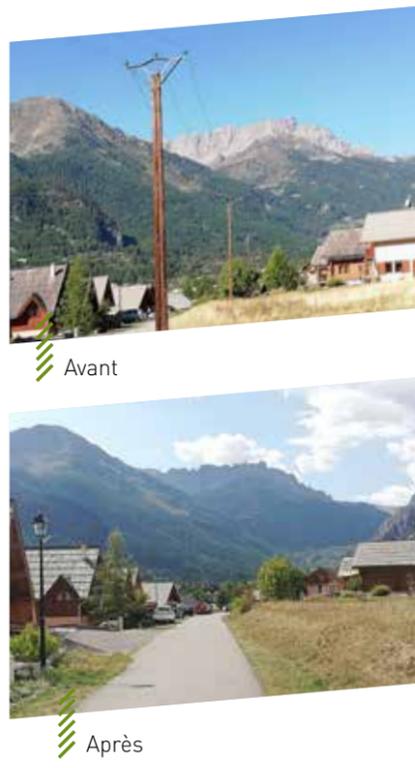
FOUILLOUSE Enfouissement HTABT



LE POËT - Font Petite Enfouissement BT



NEVACHES



SAINT CRÉPIN



RISOUL



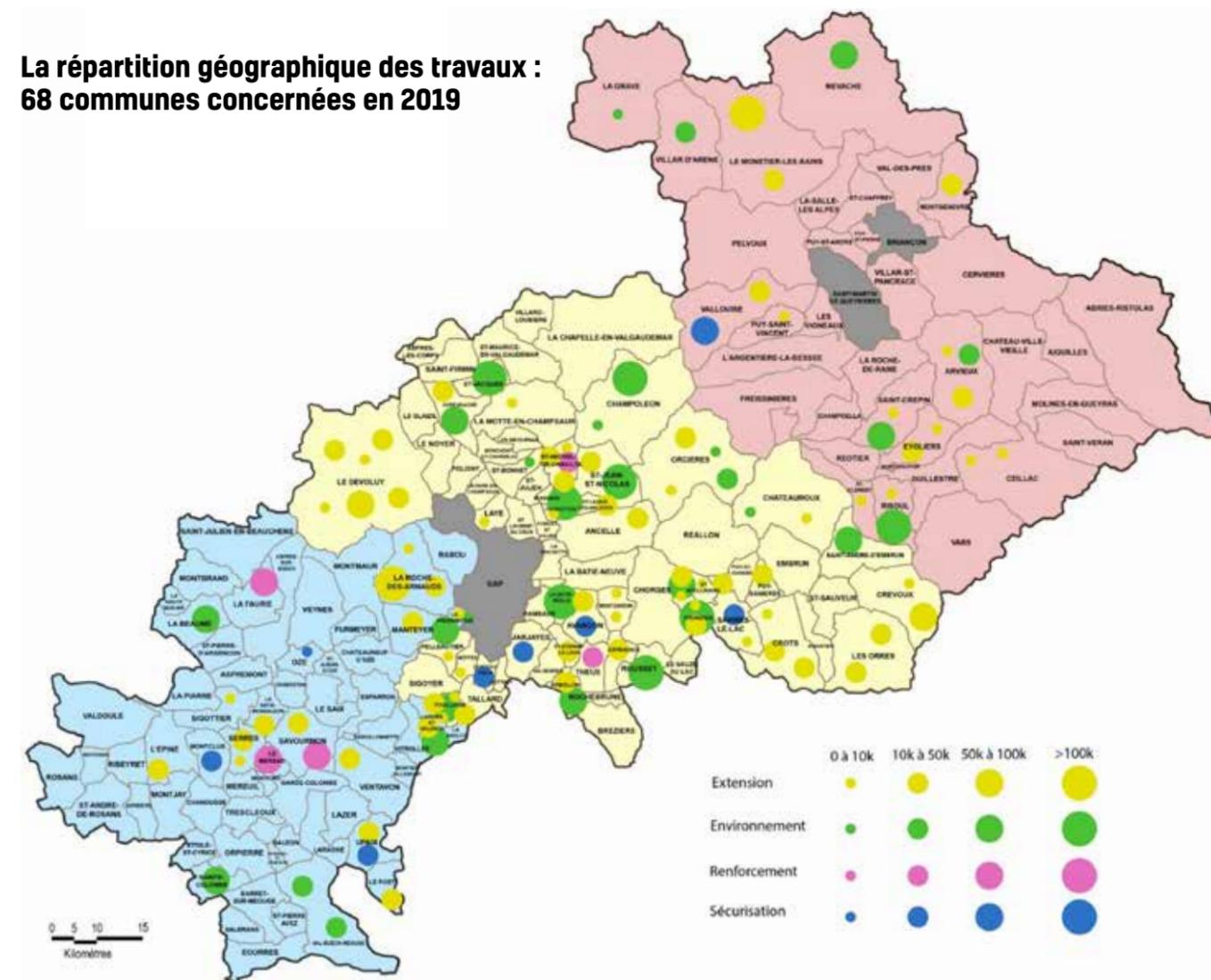
3.2.1. La répartition de la maîtrise d'ouvrage

L'article 36 de la loi du 8 avril 1946 a maintenu aux collectivités locales leur prérogative en matière de maîtrise d'ouvrage. Les règles de répartition de maîtrise d'ouvrage autorisée dans le cadre de la concession sont énoncées par le cahier des charges de concession.

TYPES DE TRAVAUX	COMMUNES RURALES	COMMUNES URBAINES	
Renforcements	Réseau BT	SyMÉnergie05	ENEDIS
	Réseau HTA	ENEDIS	ENEDIS
Extensions	Raccord. consommateurs	SyMÉnergie05	ENEDIS
	Raccord. producteurs	ENEDIS	ENEDIS
Branchements		ENEDIS	ENEDIS
Entretien/renouvellement/déplacement d'ouvrages		ENEDIS	ENEDIS
Aménagements esthétiques	SyMÉnergie05	SyMÉnergie05	
Sécurisation	SyMÉnergie05/ENEDIS	ENEDIS	

3.2.2. La répartition géographique et par type de travaux

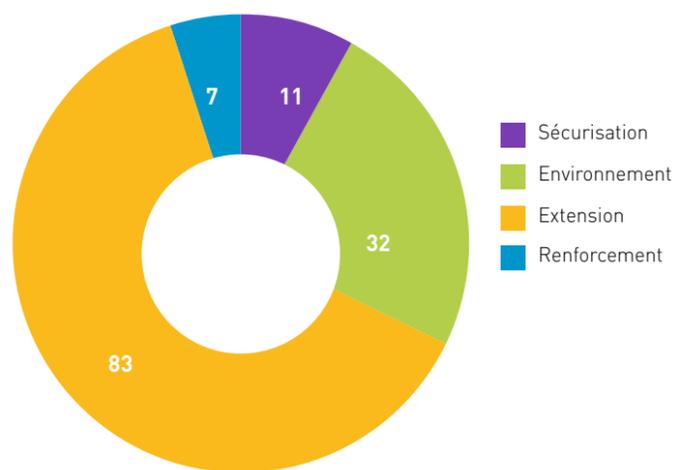
La répartition géographique des travaux :
68 communes concernées en 2019





La commission travaux

Nombre d'affaires en 2019



La programmation établie par la commission travaux

Face à l'incertitude de bénéficier d'une participation d'Enedis au titre de l'article 8 pour l'année 2020, les élus de la commission ont décidé d'affecter les affaires présentées par les collèges territoriaux en trois tranches :

- Une tranche ferme correspondant aux travaux coordonnés pour un montant total de 500 000 €TTC
- Une tranche complémentaire 1 pour un montant total de 1 200 000 € TTC avec le programme article 8 qui serait accordé par Enedis sur les bases des accords historiques.
- Une tranche complémentaire 2 pour un montant total de 1 500 000 € TTC reprenant les deux tranches précédentes en ajoutant l'hypothèse de constater des excédents financiers en bilan de clôture de l'année 2019.

Liste en annexe.

La répartition par agences et par types de travaux

Agences	Nombre communes concernées	Nombre d'affaires	Montant total des travaux €	Électricité	Éclairage public	Télécomm.
Sud	20	33	978 054	893 542	26 628	57 884
Centre	35	67	2 085 256	1 599 140	191 072	295 045
Nord	15	25	943 204	780 390	12 212	150 603

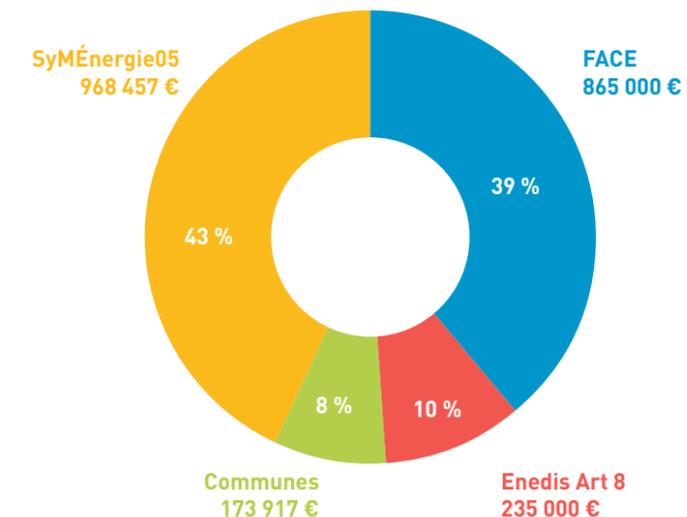
3.2.3. Le financement des travaux

Le financement des affaires dépend des types de travaux :

- pour les travaux de renforcement et de sécurisation, les opérations programmées annuellement par le syndicat sont autofinancées à 100 % ;
- pour les travaux environnementaux (enfouissement des réseaux, dissimulation d'appareillage), une participation est demandée aux communes selon un taux qui dépend des décisions du programme annuel ;
- pour les extensions de réseau, le syndicat prend en charge 40% du coût des travaux hors TVA, via un mécanisme de couverture garantie par le tarif des réseaux publics (PCT), puis récupère la TVA. Les 60 % hors TVA restants sont versés au syndicat, par les débiteurs définis à l'article L342-11 du code de l'énergie.
- Lorsqu'il y a travaux coordonnés dans le cadre d'enfouissement de différents réseaux le syndicat demande une participation communale pour les ouvrages exécutés dans le cadre des compétences optionnelles (infrastructure d'éclairage public et de télécommunications).

Les principaux financeurs des travaux d'électrification (hors raccordements financés par la Part Couverte par le Tarif) :

- Le syndicat prend à sa charge la totalité (programme « Fonds propres ») ou la partie d'autofinancement restante après subvention;
- Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ), il s'agit d'un fonds national alimenté par une contribution annuelle des gestionnaires des réseaux publics en fonction des kWh distribués en basse tension.
- Le concessionnaire Enedis intervient en application de l'article 8 du Cahier des Charges de concession et attribue au syndicat une enveloppe annuelle permettant de financer certaines opérations destinées à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession à hauteur de 40 % ;
- Enfin, les communes participent à hauteur de 20 % pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques (la part concernant les communications électroniques et l'éclairage public étant intégralement à leur charge).



3.3. LES ÉTUDES PRÉALABLES

Les missions du pôle études du SyMÉnergie05 sont diverses :

- Réalisation des avant-projets et chiffrages d'enfouissement des réseaux secs, dans le cadre d'une demande faite par une commune, via la fiche demande travaux, disponible sur le site du SyME05.

www.syme05.fr/fr/organisations-et-fonctionnement/vous-avez-une-demande.html

Ces études sont faites sur le terrain par un agent d'étude et tiennent compte du développement urbain et des contraintes environnementales et techniques. En 2019, une trentaine d'affaires a été étudiée et chiffrée.

- Réalisation des avant-projets et chiffrages des projets de sécurisation de réseau. Cette mission est un travail de fond. Elle consiste, tout au long de l'année, à repérer des réseaux aériens électriques en fils nus vétustes ou présentant des signes de dangerosité devant faire l'objet de travaux de sécurisation, soit en technique aérienne, soit en souterrain.

Ces avant-projets sont ensuite soumis aux élus de la commune concernée pour avis.

- Avant-projets et chiffrages des projets de renforcement de réseau. Cette mission consiste à enquêter sur la qualité du réseau électrique en contrainte et à en comprendre les raisons. L'enquête portée par l'agent d'étude est nécessaire pour confirmer ou non la nécessité de renforcer le réseau.

- Suivi des études d'exécution et des montants financiers des projets jusqu'à la phase travaux.



3.4. LE GUICHET URBANISME

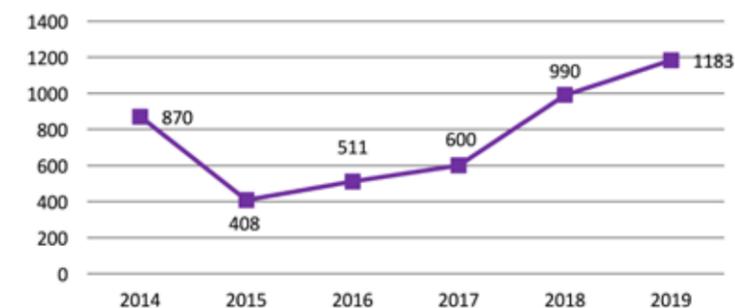
La commune doit maîtriser le développement urbain, notamment à travers la mise en place de documents tel que le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit pour elle de mettre en parallèle sa stratégie de développement urbain et sa capacité à financer ses équipements publics et en particulier les réseaux de distribution d'électricité. Il convient de rappeler que, depuis 2009, les travaux d'extension de réseaux sont à la charge de la commune.

Le Guichet Urbanisme du SyMÉnergie05 propose diverses prestations gratuites telles que : l'étude des documents d'urbanisme, l'instruction des projets d'urbanisme (avant-projet, certificats et autorisations d'urbanisme), l'information générale des communes et des tiers privés, mais aussi l'accompagnement juridique aux communes.

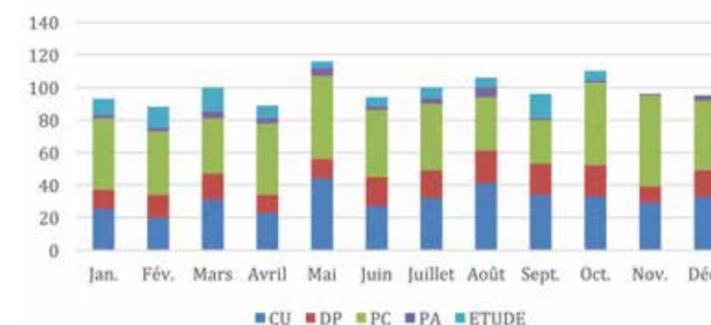
3.4.1. Instruction des projets d'urbanisme

En 2019, le Guichet Urbanisme du SyMÉnergie05 a instruit 1183 dossiers. Lors de ces études, le guichet renseigne le demandeur (commune, tiers privé...) sur le raccordement du projet en fonction de la localisation des réseaux et de leur capacité à l'alimenter. Il précise la solution technique requise, l'éventuel coût financier, le ou les débiteurs, ainsi que la nécessité d'effectuer des démarches DT/DICT.

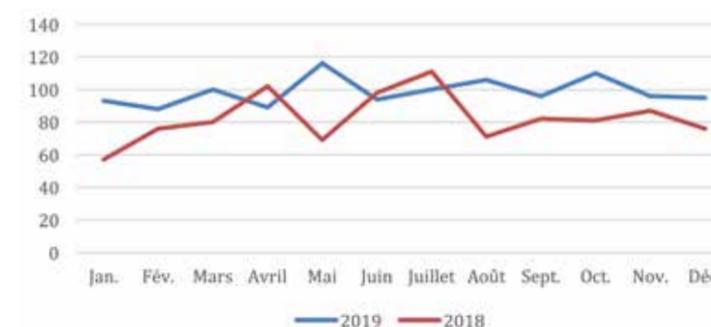
Nombre d'affaires par an de 2014 à 2019



Nombre d'affaires en 2019 par mois et par type



Évolution du nombre d'instructions par mois entre 2018 et 2019



3.4.2. Etude des documents d'urbanisme

Il s'agit d'étudier l'état du réseau électrique sur les projets de zones urbanisées et à urbaniser et d'identifier l'état des réseaux existants, et les éventuels travaux de renforcements et/ou d'extensions de réseaux. Le document restitué présente, par secteur, un plan faisant état des réseaux existants, ainsi que des éventuelles extensions à réaliser et leur coût, des réflexions à avoir sur l'organisation spatiale de la zone (voiries, divisions...), les éventuels outils de financements applicables sont également identifiés.

L'intervention

En communes rurales : 1168 affaires

Le Guichet Urbanisme émet un avis à la commune sur les points suivants :

- Coût financier à la charge de la commune : la loi précise qu'il est de la responsabilité de la commune de décider de la réalisation des extensions dans le cadre de la délivrance de l'Autorisation d'Urbanisme (AU) au pétitionnaire, et d'en assumer la charge financière.

- Débiteur du coût des travaux de raccordement : le Code de l'énergie, et notamment l'article L342-11, définit les différents débiteurs des différents travaux de raccordement (renforcement, extension, branchement). Le SyMÉnergie05 conseille également la commune sur les modalités d'application des différents textes de loi permettant de mettre ces coûts à la charge des pétitionnaires lorsque la loi le permet.

Concernant les communes urbaines (15 dossiers), le SyMÉnergie05 peut à tout moment intervenir pour ses communes adhérentes et pour les usagers du service public de l'électricité, dans le cadre de sa mission de contrôle de concession, en procédant à l'analyse des réponses proposées par le distributeur Enedis.

En 2019, le Guichet est intervenu sur les communes suivantes :

- Demande d'analyse du zonage : Rambaud, Le Monétier-les-Bains, Barillonnette, Sigoyer, Eyglis, Barret-sur-Méouge, Savournon, Valserres, la Roche des Arnauds et Oze.
- Restitution d'étude : Rambaud, Le Monétier-les-Bains, Barillonnette, Eyglis, 4 études étant actuellement en cours et 2 en attente (projets reportés).

3.4.3. Instruction des études diverses

Dans ses missions de conseil et d'accompagnement, le guichet urbanisme reste un interlocuteur important pour favoriser les demandes diverses tant des communes que des particuliers. Les agents du SyMÉnergie05 assurent donc à l'usager et aux communes des réponses quant à leurs interrogations sur diverses thématiques qui concernent le réseau de distribution public. En 2019, hors études des documents d'urbanisme demandées par les communes, 16 études ont été réalisées pour les municipalités et 59 études réalisées pour des particuliers.

3.5. LE PCRS (PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉE)

Le SyMÉnergie05 en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Énergie électrique, mais également, lorsqu'il réalise des ouvrages de communications électroniques, d'éclairage public lors de travaux coordonnés, et de réseaux de chaleur s'interroge sur la nécessité de la mise en œuvre du Plan Corps de Rue Simplifié sur le territoire de sa concession.



Bornes, éclairage public...

Qu'est-ce que le PCRS ?

Plan : c'est-à-dire d'une représentation en 2 dimensions d'une portion de territoire. La notion de plan est très importante car malgré les progrès faits en matière de repérage, sur le terrain, les maîtres d'œuvres utilisent toujours et encore « les bons vieux plans papier » pour se localiser. Les mesures de repérages sont faites au décimètre et non pas avec des instruments tels que les GPS ou autres appareils sophistiqués. Rappelons que l'objectif fixé par le PCRS est de pouvoir fournir aux moins 3 points stables, facilement identifiables pour coter la position des réseaux sensibles enterrés. **Corps de Rue :** on ne s'intéresse qu'à l'espace public, les propriétés privées sont donc exclues. **Simplifié :** parce que le PCRS ne répertorie que certains objets stables et identifiables sans ambiguïté. Il ne contient pas d'objets métiers comme les bancs, la signalisation horizontale ou verticale, les potelets, les abris bus... Ce principe est à nuancer car les affleurants (plaques égouts, telecom, bouches à clef...) font partie intégrante du PCRS. Ces éléments doivent être fournis par les différents gestionnaires dans la classe de précision attendue.

C'est autour de ces questions que le SyMÉnergie05 a décidé d'organiser le 4 juillet 2019, une journée d'information et de démonstration à destination des entreprises et des collectivités. Le syndicat était accompagné, par le SIEIL37, Syndicat d'Énergie de l'Indre et Loire qui est Autorité Publique Locale Compétente pour porter le PCRS.

L'objet de cette journée était de bénéficier d'une vision globale du sujet et d'en apprécier les enjeux. Cette présentation a été suivie d'une démonstration sur la Rue Clovis HUGUES à EMBRUN, démonstration qui fera l'objet d'une restitution aux participants dès le traitement des données réalisés.

Chaque année en France, plusieurs milliers de réseaux sont endommagés générant des interruptions de services, et pouvant porter atteinte à l'environnement, aux biens et aux personnes. Les causes de ce constat sont les suivantes : des fonds de plans d'origines multiples, des plans de qualité et de précisions inégales ou une couverture du territoire hétérogène.

L'objectif de la mise en place d'une démarche PCRS serait d'améliorer la précision du repérage des réseaux, de partager un fond de plan unique à l'échelle départementale, d'éviter les surcoûts de collecte des informations de base, d'optimiser les coûts portés par chacun des acteurs et de fiabiliser les échanges d'informations entre acteurs.



3.6. L'ACTION DU SYNDICAT EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

3.6.1. L'assistance aux communes pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Les études menées tant aux niveaux local que national aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de la RODP due par certains opérateurs de réseaux de communications électroniques, et, au-delà de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de cette redevance.

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion de réseaux et notamment d'enfouissement coordonné des réseaux électriques et de télécommunication, et au vu des enjeux et nécessités de recherche d'efficacité grâce à des actions à l'échelle départementale, le SyMÉnergie05 est un interlocuteur pertinent pour développer les actions de connaissance des réseaux qui occupent le domaine public, qui ne peuvent être menées raisonnablement à l'échelle de chaque collectivité. Après une expé-

rimentation menée au niveau des communes de Tallard et de Lagrange, la démarche a été proposée à l'ensemble des communes.

Ces actions de connaissance des réseaux vont permettre aux collectivités gestionnaires de domaine public de pouvoir maîtriser et contrôler les montants de RODP dus par les opérateurs de communications électroniques. Ces actions de meilleure connaissance et maîtrise des réseaux de télécommunication permettront par ailleurs de faciliter les déploiements des nouveaux réseaux de communications électroniques et d'en réduire les coûts.

Au 31 décembre 2019, 48 communes ont sollicité le syndicat pour percevoir la redevance mais également, lorsqu'elles en perçoivent déjà, pour vérifier les linéaires concernés. Au 31 décembre, pour 13 communes, 77 747 € de RODP étaient ainsi déjà récupérés.

3.6.2. La mise à disposition des réseaux aériens

Afin d'accélérer la montée du très haut débit numérique du territoire et favoriser l'attractivité du département des Hautes-Alpes, le SyMÉnergie05, Enedis et SFR FTTH ont signé le 13 octobre 2019 une convention tripartite permettant le déploiement en aérien des réseaux fibre optique sur les supports de distribution d'énergie électrique. Cette convention correspond au modèle national établi par la fnccr et l'association des maires de France. Elle avait déjà été signée avec Orange.

En matière de perspectives pour les prochaines années, le syndicat prévoit la généralisation de ce type de convention à tous les opérateurs de communications électroniques qui lui en feront la demande. Le SyMÉnergie05 contribue, dans le cadre d'un groupe de travail national FNCCR à l'évolution du modèle national pour mieux répondre aux besoins d'adaptabilité constante des techniques de communication et de l'information.

Lorsqu'il réalise des opérations d'enfouissement coordonnées des réseaux électrique et téléphonique, le SyMÉnergie05 devient propriétaire d'infrastructures de communications électroniques (fourreaux et chambre de tirage). Ces infrastructures permettent le déroulage en souterrain les réseaux cuivre d'Orange mais également des réseaux en fibre optique.

La société SFR FTTH ayant pris la relève de la mission de déploiement du très haut débit initialement confié au syndicat mixte ouvert régional SMO- SUD -PACA THD, le SyMÉnergie05 et cette société se sont rapprochés pour convenir des modalités d'utilisation des infrastructures souterraines et du passage de la fibre optique. Une convention a été signée à cet effet en juillet 2019.

3.6.3. Le programme New Deal

En janvier 2018, les opérateurs, le Gouvernement et l'Arcep ont conclu à un accord historique pour accélérer le déploiement mobile sur le territoire. Cet accord va permettre, entre autres, l'amélioration de la couverture mobile sur l'ensemble du territoire, la généralisation de la 4G (notamment dans les zones blanches objet d'un document connexe), l'accélération de la couverture des axes de transport prioritaires et l'amélioration de la couverture mobile à l'intérieur des bâtiments.

Pour chaque année de la période, le Gouvernement arrêtera, après l'analyse d'un besoin remonté par les équipes projets, la liste des zones à couvrir par les opérateurs au titre de ce dispositif. Les opérateurs étudient les solutions permettant de répondre aux besoins exprimés par les équipes-projets.

L'identification des zones à couvrir (expression du besoin local) est un travail de concertation constant entre les équipes-projets, leurs référents et la Mission France Mobile de l'Agence du numérique. Lorsqu'un site est arrêté par le Ministère de l'Economie et des Finances, l'opérateur dispose d'un délai de 2 ans pour mettre en service l'antenne-relais.

Ainsi, dans le cadre de l'alimentation électrique des antennes-relais, le SyMÉnergie05 travaille en étroite collaboration avec le service numérique de la Préfecture des Hautes-Alpes et les services d'Enedis. Durant l'année 2019, deuxième année du programme, 7 sites ont été arrêtés par le Ministère de l'Economie et des Finances sur les communes suivantes : Val-Buëch-Méouge, le Devoluy, la Grave, Vallouise-Pelvoux, Cervières, Villar d'Arène et Freissinières et font l'objet d'une étude technique au SyMÉnergie05.

Sites ayant fait l'objet d'une étude en 2019 : Abriès-Ristolas – Val de Ségure, Saint-Auban d'Oze, Saint-André d'Embrun, Val Buëch Méouge, Le Devoluy

Études ouvertes en 2019 mais non soldées au 31 décembre : La Grave, Vallouise-Pelvoux, Cervières, Villar d'Arène, Freissinières.

Études effectuées en 2018 mais revues en 2019 suite au dépôt d'une DP : La Chapelle en Valgaudemar – Le Casset, La Chapelle en Valgaudemar – Les Portes, Abriès-Ristolas, la Monta.

3.7. LES TRAVAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les Travaux d'infrastructures de communications électroniques

Les investissements sur les infrastructures de communications électroniques se réalisent lors des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux aériens existants.

L'investissement du syndicat en termes de génie civil de réseaux de télécommunications électroniques en 2019 est le suivant :

TYPLOGIE	MONTANTS
Études	10 091 € HT
Travaux	505 056 € HT



Travaux sur réseau

Liste et répartition des affaires câblées par régime de propriété :

CODE PROJET	PROPRIÉTÉ
CHATEAUROUX "Rac ANTONINI Poste CHATEAUROUX"	SyMÉnergie05
EYGLIERS "Rac LHERMITTE Poste ALAY"	SyMÉnergie05
IRVE SERRE Parking Rue Marius Meyer	SyMÉnergie05
LARDIER "Rac BERTRAND Poste LA BOUIRE"	SyMÉnergie05
NEFFES "Rac DP19H1 SARLIN Poste LE BOSQUET"	SyMÉnergie05
PRUNIERES "Rac DURAND Poste LE LAUGUET"	SyMÉnergie05
PRUNIERES "Rac GAUDUCHEAU Poste LE PREYRET"	SyMÉnergie05
PRUNIERES "Rac PVR Poste PRA PERIER"	SyMÉnergie05
REMOLLON "Rac MEYSSONNIER Poste CONIT"	SyMÉnergie05
SAVINES LE LAC "Rac FAY Poste LE STADE"	SyMÉnergie05
VALLOUISE PELVOUX "Rac Sapena Poste Ecole"	SyMÉnergie05
MONTMAUR "Enf Route de la Montagne Tr2"	SyMÉnergie05
PUY ST VINCENT "Enf HTA Le Grand Champ"	SyMÉnergie05
ST BONNET "Hameau de Charbillac"	SyMÉnergie05
ST CREPIN "ZA GUILLERMIN"	SyMÉnergie05
ST CREPIN "ZA GUILLERMIN"	SyMÉnergie05
ST MICHEL DE CHAILLOL "Rac MEYER Pst ST MICHEL"	SyMÉnergie05
AIGUILLES "Sécu poste Chalet"	Orange
LA FREISSINOISE "Enf poste MIRAGE"	Orange
LE POET "Enf BT Font Petite"	Orange
OZE "Séc poste OZE"	Orange
SAVINES LE LAC "Séc poste SECILEF"	Orange
TALLARD "Enf rte de CURBANS poste DRACIR"	Orange
VALLOUISE "enf poste Sarret"	Orange
VARS "Allées Journod, Commerce et Navarre"	Orange
CHAMPCELLA "Enf Ville"	Orange



Bornes, éclairage public...

Les Travaux d'éclairage public

Les investissements en éclairage public se réalisent lors des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux aériens existants, mais peuvent également faire l'objet d'une demande de transfert de compétence au syndicat. Les travaux en éclairage public sont réalisés et financés en lien avec les communes et les syndicats d'éclairage public existants. Aujourd'hui notre département compte 4 SIEP :

- SIEP du Champsaur Valgaudemar
- SIEP de l'Embrunnais Savinois
- SIEP du Guillestrois Queyras
- SIEP du Briançonnais

L'investissement du syndicat en termes d'éclairage public en 2019 est le suivant:

TYPLOGIE	MONTANTS
Études	4 893 € HT
Travaux	240 217 € HT

4. La transition énergétique

La transition énergétique est un volet de la transition écologique : elle désigne une modification structurelle des modes de production et de consommation de l'énergie. Depuis 2012, le syndicat s'est résolument inscrit dans cette dynamique de changement et a développé de nouvelles compétences.

De la mobilité électrique à la production d'énergies renouvelables, en passant par les réseaux de chaleur, la rénovation thermique et la construction d'un bâtiment à énergie positive pour son futur siège, le SyMÉnergie05 s'engage, aux côtés de nombreux partenaires et avec détermination, pour nos territoires, leurs populations et pour les générations futures.

4.1. LE SERVICE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE ET DU RÉSEAU EBORN

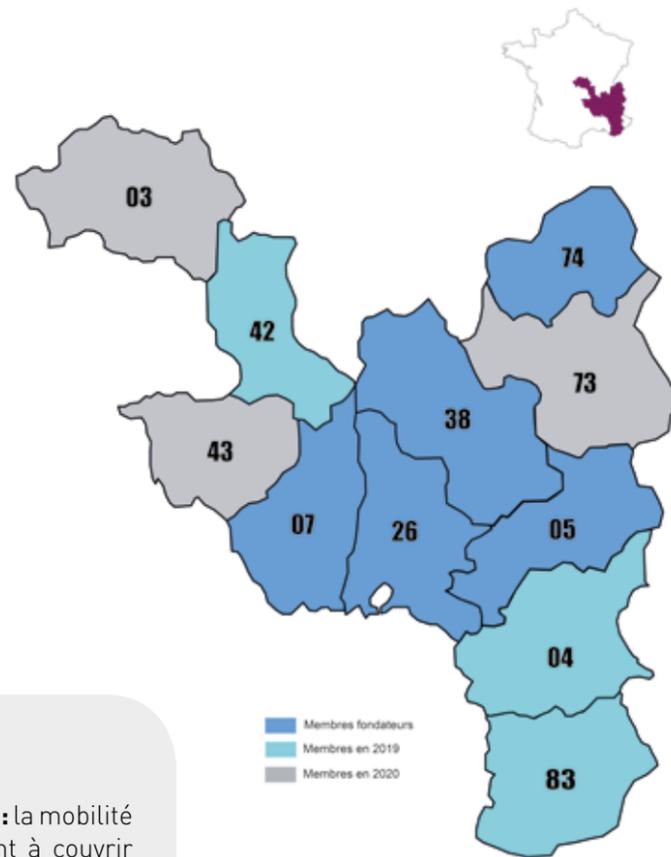
La mobilité électrique est devenue une activité importante du SyMÉnergie05 et dès 2014, le syndicat a été l'un des premiers à s'engager. Il s'est alors associé aux syndicats d'énergie voisins, des départements Ardèche, Drôme, Isère et Haute-Savoie, pour implanter un réseau public de bornes de et créer ainsi un service public de la recharge mutualisé.



1^{er} réseau de France

Aujourd'hui, eborn est le premier réseau public de France en nombre de bornes, d'abonnés et de charges (voir ci-dessous).

Fin 2020, il regroupera 11 départements et sera administré par un délégataire puisqu'une procédure de délégation de service public a été lancée fin 2018.



Pour une mobilité électrique durable

Le positionnement original du SyMÉnergie05 reste le même : la mobilité électrique est ici abordée de manière responsable en visant à couvrir la totalité des consommations électriques dues aux véhicules par une production d'énergie locale et verte. Cette mobilité électrique doit ainsi non seulement garantir une énergie propre aux usagers, mais également veiller à ne pas mettre les réseaux en tension dans les années à venir.

Le syndicat est en pointe sur toutes ces réflexions et s'engage dans de nombreuses actions et programmes avec des intervenants et acteurs régionaux.



4.1.1. Le réseau eborn dans les Hautes-Alpes

Dès la conception du projet, il avait été prévu d'assurer un maillage optimal, de manière à n'oublier aucune partie du territoire et conforter également les sites touristiques.

Aujourd'hui, le service est en place avec 78 bornes installées (66 bornes accélérées et 12 bornes rapides). Il reste à implanter la borne accélérée et la borne rapide de Serres. L'année 2019 a également été marquée par le lancement du projet de superchargeur (commune de Montgenèvre) qui comprendra une borne de forte puissance électrique et deux bornes rapides ainsi qu'une borne de recharge pour vélo à assistance.

Les statistiques d'utilisation pour l'année 2019 sont très encourageantes et quelques bornes ont vu leur fréquentation augmenter de manière considérable. À noter que la borne de Saint-Chaffrey fait ainsi partie du top 10 des bornes les plus utilisées sur l'ensemble du réseau eborn !

Rappelons que le premier plan de déploiement a concerné 75 bornes, financées par le SyMÉnergie05 avec l'aide de l'ADEME (449 400 €) et du Département des Hautes-Alpes (275 000€). Ce plan initial a été complété par l'implantation de 7 nouvelles bornes, avec le concours de la Région Sud (150 000 €).



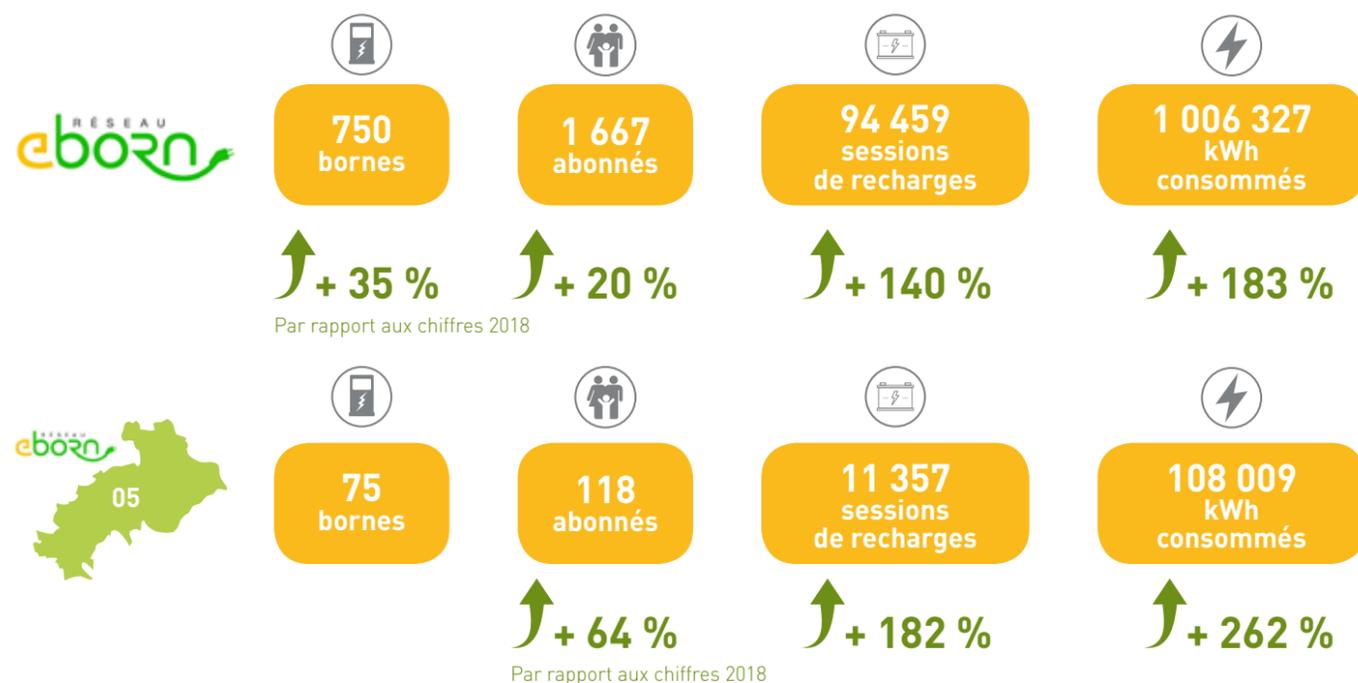
Borne du réseau eborn



Une borne tous les 25 kilomètres, le réseau eborn est sans conteste l'un des plus denses observés.

4.1.2. Les statistiques d'utilisation

Au niveau national, le réseau eborn confirme son statut de premier réseau public de France avec le plus grand nombre de recharges mensuelles :

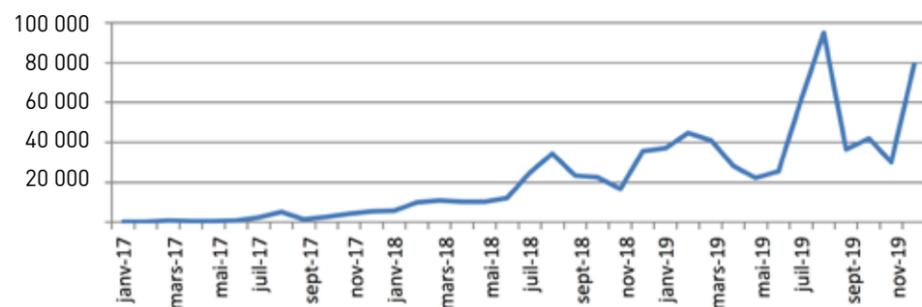


Les statistiques d'utilisation sur l'année 2019 sont très encourageantes, avec dans les Hautes-Alpes, un total de session de charges de 7 333 (contre 4 024 en 2018). Une constante augmentation de la fréquentation et des énergies délivrées en décalage avec le parc de véhicules électriques et hybrides immatriculés dans les Hautes Alpes. Cette asymétrie vient certainement de la capacité des nouveaux véhicules qui peuvent dorénavant parcourir plusieurs centaines de km sans recharger et qui répondent aux grands déplacements. La voiture électrique ou hybride rechargeable n'est plus le second

véhicule pour un usage local et urbain mais devient le véhicule principal. Si le nombre d'abonnés a augmenté de manière régulière depuis l'ouverture de service, on constate que le nombre de charges et la quantité de kWh consommés ont connu une augmentation significative en juin puis en décembre 2019, ce qui confirme l'intérêt et l'utilité de l'infrastructure de recharge qui devient un nouvel élément de l'attractivité des Hautes-Alpes en permettant aux touristes de s'y rendre sans crainte et de s'y déplacer en étant assurés de trouver des bornes.

Évolution des distances parcourues mensuelles depuis l'ouverture du service

Kilomètres parcourus par mois



La fréquentation par commune est disponible sur demande.

4.1.3. Le service public de recharge : vers une délégation de service public

Le SyMÉnergie05 a été attentif au développement d'un véritable service public de la recharge pour véhicule électrique. Ceci s'est traduit concrètement par :

- la possibilité d'accéder au service par trois types d'authentification : carte d'abonné, paiement par smartphone et paiement par carte bancaire ;
- une ligne d'appel 7J/7 et 24/24 qui permet à tout utilisateur en difficulté de pouvoir bénéficier d'une assistance, sachant que 90% des problèmes rencontrés sont résolus à distance ;
- la possibilité de réserver la borne,
- une tarification unique et équitable (au kWh délivré),
- l'assurance d'une énergie propre,
- des accords d'itinérance possible via la plateforme Gireve,
- etc.

La création du réseau d'infrastructures de charge a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SyMÉnergie05. L'entretien et l'exploitation du réseau ont été réalisés en régie au travers d'un marché de fournitures et services avec SPIE CITY NETWORKS. La maintenance s'est traduite en 2019 par 1550 interventions.

Le marché avec Spie arrivant à terme en février 2020, la réflexion puis une analyse approfondie des différents modes de gestion possibles ont été lancées en 2018 dans

le cadre du réseau eborn. Début 2019, les cinq syndicats fondateurs décidaient de lancer une procédure de délégation de service public. Après consultation de la commission consultative des services publics locaux dans chaque département, la procédure était engagée.

Les syndicats ont été unis et solidaires pour défendre ce réseau et préserver absolument le service public. Le fait de confier le réseau à un délégataire impliqué dans la mobilité et dans l'énergie devrait permettre d'en assurer le développement dans de bonnes conditions. Les exigences en termes de coût et de qualité de service ont constitué l'armature du cahier des charges.



Borne du réseau eborn

4.1.4. Une démarche engagée : le smart charging

Qu'est ce que le smart charging ?

C'est rendre l'automobiliste électrique consommateur-acteur pour un impact optimisé sur le système électrique global. Le smart public charging proposé par le SyMÉnergie05 embarquerait les services élémentaires suivants:

- des bornes communicantes et disponibles 24/24 et 7/7 avec un service en ligne,
- une interconnexion des systèmes transparents pour l'utilisateur et une interopérabilité bancaire,
- l'optimisation des trajets énergétiques,
- la garantie de l'origine et la traçabilité de l'électricité,
- une personnalisation : le smart doit être un outil paramétrable en fonction des objectifs de chacun. Dans la recharge, c'est par exemple proposer une tarification dynamique temps réels, la possibilité de profiter des surcapacités de production renouvelable locale et d'éviter les pointes carbonées.

Le syndicat a décidé d'impliquer l'utilisateur et d'en faire un acteur du système. Il s'agit de développer la recharge intelligente ou smartcharging.

Les prévisions de croissance du parc de véhicules électriques, ainsi que l'augmentation de la puissance appelée par les systèmes chargeurs/batteries de nouvelle génération, font peser à brève échéance des lourdes menaces sur les réseaux électrique (renforcement des réseaux, augmentation de la production : évaluation 12% de puissance supplémentaire sans pilotage intelligent de la charge de véhicules électriques).

Dans le cadre du programme Flexgrid, la Région a ainsi lancé une réflexion autour de six cas d'usage.

Le cas d'usage UC2 Rechargement intelligent (Smart Charging) a été proposé par le SyMÉnergie05. Il expérimente le croisement de données froides (historiques) et chaudes (temps réel) issues des gestionnaires de réseaux (ENEDIS, RTE) avec des informations météorologiques et les données d'usages et de connexion des bornes de recharge. Le SyMÉnergie05 s'est très tôt positionné sur ces réflexions et a été identifié pour expérimenter ce cas d'usage. Le pilotage est assuré par la Région et Orange.

Les objectifs sont de :

- 1 Réaliser un tableau de bord des différentes bornes de recharge électrique (état de fonctionnement, puissance disponible, puissance appelée, part disponible d'énergie décarbonée, historique de consommation et d'utilisation de la borne,
- 2 Identifier les habitudes des usagers par l'analyse d'un historique comportemental permettant dans le futur de mesurer l'impact des mesures incitatives tarifaires et de mieux connaître les utilisateurs des bornes (origine, saisonnalité, consommations...),
- 3 Réaliser un algorithme calculant l'indicateur couleur de la période tarifaire (instantané ou prévisible dans les heures suivantes) pour chaque borne à partir des alertes Ecowatt, Eco2mix et Enedis.

En 2019, le syndicat a participé à plusieurs essais qui correspondent à des phases de tests du démonstrateur en conditions réelles puis modifications et validation par étapes. Fin 2019, le projet a été présenté dans le cadre du comité de pilotage Flexgrid à la Région.

Ces travaux ont permis au syndicat de travailler sur la première brique de la recharge intelligente avec succès car le résultat obtenu a permis de créer un algorithme indiquant visuellement à chaque borne la période propice pour se recharger. La prochaine étape qui sera menée en 2021 consistera à créer une offre d'incitation tarifaire à destination des usagers.

Pour plus d'éléments, www.flexgrid.fr/plateforme-data/#usecase2



4.1.5. Le projet de superchargeur

Le premier superchargeur de la Région Sud sera implanté par le SyMÉnergie05 dans les Hautes-Alpes, sur la commune de Montgenèvre. Les études et les démarches administratives ont été lancées et l'installation de la station multimodale (1 superchargeur, 2 bornes rapides et un système de recharge pour vélos à assistance électrique) est prévue pour 2020 avec une mise en service en 2021.

Soutenu par la Région, ce superchargeur s'accompagne d'une action plus globale de connexion des supervisions et de mise en œuvre de services connectés innovants, reposant sur la centralisation et l'échange des données de fonctionnement des différentes activités ouvertes au public.

La commune de Montgenèvre, qui a engagé une transformation digitale de grande ampleur, s'associe ainsi au réseau eborn et au SyMÉnergie05 pour offrir l'accès à des services connectés en matière de mobilité. Sont prévus dans ce cadre : le partage de données, une interopérabilité entre le service de recharge et le stationnement, la connexion des supervisions pour proposer de nouveaux services aux clients. Les études sont en cours.



Borne superchargeur

4.2. BARATIER, UN PROJET TRANSVERSAL ET INNOVANT

L'ombrière photovoltaïque de Baratier a été le projet phare de 2019. Il s'agit d'une ombrière en autoconsommation destinée à alimenter des véhicules électriques. Les travaux ont été achevés en 2019.

Le projet est né d'une problématique : l'électromobilité se développe mais elle fait émerger de nombreuses interrogations sur l'origine de l'énergie injectée dans les véhicules électriques, les consommations croissantes projetées, les incidences sur le réseau public de distribution, et donc globalement l'impact sur l'environnement et le financement des infrastructures électriques.



Ce projet ambitieux et innovant a été unanimement salué : il a été l'objet d'une visite ministérielle en 2018, d'articles dans la presse nationale, de nombreuses visites de délégations de journalistes (ADDET) ou de techniciens et développeurs.

D'un point de vue technique, il est composé de 7 structures porteuses de 40 modules photovoltaïques chacune pour une puissance installée de 93,6 kWc, d'un dispositif de stockage à partir de batteries de seconde vie, d'un système de management de l'énergie qui permet de restituer l'énergie stockée lorsque nécessaire (la nuit notamment) et une hypervision eborn.



Le SyMÉnergie05 a reçu en 2018 le Prix Spécial « Innovation technologique » du Grand prix départemental de l'architecture organisé par le CAUE05 et le Département des Hautes-Alpes. L'armature est garantie Bois des Alpes ou Bois de France.

Cette réalisation, dont le coût total s'est élevé à 469 999 €, a reçu le soutien du Département des Hautes-Alpes, de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat dans le cadre du programme TEPCV. RTE a également accompagné financièrement ce projet.

Ce projet a également une forte vocation pédagogique et incitative : une armoire est installée sur le site dans le cadre d'un partenariat avec le lycée technologique d'Embrun et un panneau d'information sera installé sur place. En 2019, un film en motion design expliquant le principe et le fonctionnement de l'installation de l'ombrière de Baratier a été réalisé et a été diffusé tout au long de l'année dans des colloques et réunions.



4.3. LE PLAN « VAE05 »

Le SyMÉnergie05 souhaite poursuivre son action en faveur de la mobilité pour en réduire l'impact sur l'environnement et, en tant qu'intervenant technique en matière d'infrastructures de recharge et de distribution électrique, il s'est porté candidat en 2019 à un appel à projets de l'ADEME « Vélo et territoires ». En juin, la candidature était retenue, parmi 5 candidatures labellisées en région Sud.



En effet, l'exercice de la compétence IRVE, l'expertise du SyMÉnergie05 en matière de mobilité électrique, sa connaissance des réseaux et des territoires, l'intérêt de mutualiser une partie des équipements concourent à un pilotage et une maîtrise d'ouvrage par le SyMÉnergie05 d'un Plan VAE, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce plan permettrait de développer la pratique du vélo à assistance électrique pour les habitants, pour leurs déplacements quotidiens et pour leurs loisirs, et de conforter l'attractivité touristique de nos territoires. Le comité de pilotage a été installé en 2019 et le schéma directeur sera déployé en 2020.

Le Vélo à Assistance Électrique pourrait provoquer un basculement dans l'usage du vélo avec :

- l'utilisation facilitée du vélo dans les déplacements domicile – travail et sur les courtes distances,
- le développement de pratiques nouvelles en termes de loisirs et de tourisme,
- la création de nouveaux services (vélopartage...).

Le projet d'envergure départementale présente un coût total de 280 000 €. Il comprend l'élaboration du schéma de déploiement, l'étude des solutions techniques, et un premier déploiement de bornes sur le territoire.

4.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le département des Hautes-Alpes est incontestablement une terre d'énergie. Historiquement, avec Serre-Ponçon et la filière bois-chaleur, il affirme cette orientation de manière forte depuis quelques années.

En effet, les Hautes Alpes offrent un environnement exceptionnel pour le développement des énergies renouvelables : ensoleillement, potentiel hydraulique et grands espaces boisés, peuvent participer, en les exploitants convenablement, au mix énergétique de demain.

Compte-tenu de ses compétences statutaires, le SyMÉnergie05 est désormais producteur d'électricité renouvelable, que ce soit pour son propre compte, ou de façon mutualisée pour le compte de ses communes adhérentes. Il a également fait le choix de souscrire au capital des centrales villageoises.



En 2018, le SyMÉnergie05 a inauguré sa première centrale photovoltaïque à Saint-Pierre d'Argençon sur les toits d'un bâtiment communal. 2019 a été une année dense avec le lancement de nombreux projets jusque là à l'étude et la mise en service de l'ombrière de BARATIER.

La grappe photovoltaïque

Le travail pour 2019 a permis de finaliser le contour de cette grappe, de travailler sur une convention entre le SyMÉnergie05 et les communes sur la base d'une indemnité calculée sur la durée de la convention et correspondant à un prix par m² de surface de toiture utilisé.

Le marché de maîtrise d'œuvre qui sera suivi par la réalisation des travaux a lui aussi été avancé et sera lancé dès que les conventions d'occupation seront signées avec les communes.

Pour mémoire, suite à la réalisation de notes d'opportunités par l'agence d'ingénierie départementale IT05, les communes concernées ont eu le choix de réaliser les installations, de confier les projets à des Centrales villageoises, ou de demander au SyMÉnergie05 de porter la maîtrise d'ouvrage en conventionnant sur une durée de 30 ans avec une redevance en fonction de la surface de toiture occupé par l'installation. Certaines communes ont donc demandé officiellement au syndicat de porter ces projets sur la base des travaux d'IT05.



Sur une trentaine d'opportunités étudiées, 15 ont été retenues et se traduiront par des investissements en 2020 et 2021. Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région pour les installations éligibles (non chauffées électriquement et supérieur à 10 kWc). Cette subvention à hauteur de 64 800€ sur 7 projets va permettre d'obtenir un équilibre financier sur l'ensemble de la grappe qui sera constituée de 15 toitures. C'est aussi un exemple de la solidarité territoriale et de la mutualisation.

Les projets hydroélectriques aux Orres

La commune des Orres est engagée depuis plus de dix ans dans une politique volontariste en matière d'énergie. Au printemps 2018, la Commune a lancé, avec le concours de l'agence départementale d'Ingénierie IT05, un appel à candidatures pour le développement et l'exploitation de centrales hydroélectriques sur les torrents de la commune.

L'objectif est de valoriser la ressource eau dans le respect et la préservation des milieux naturels et des activités existantes.

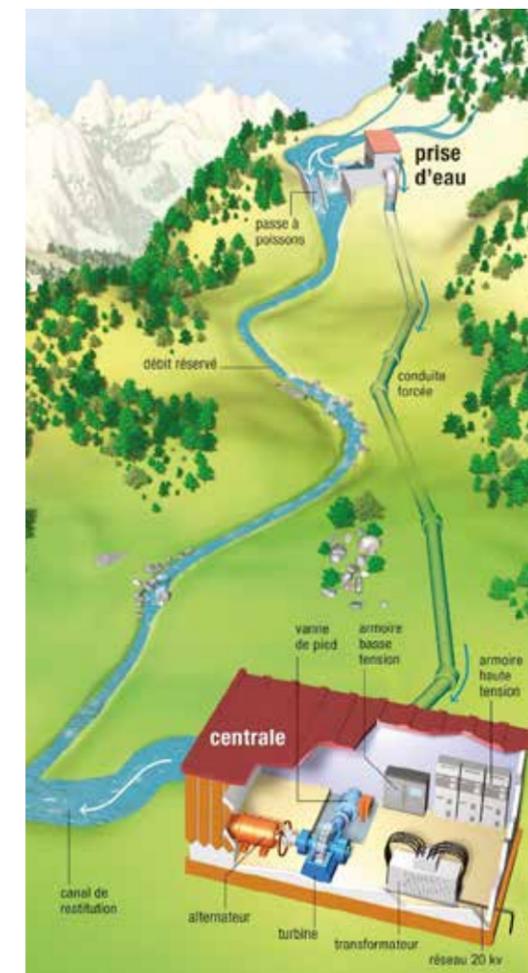
La petite hydroélectricité est intégrée à son environnement, elle respecte les milieux naturels et les usagers de la rivière.

La prise d'eau laisse en permanence s'écouler à son aval un débit minimum biologique (débit réservé), pour les besoins du milieu aquatique sur le tronçon court-circuité. Une fois turbinée, l'eau est restituée au cours d'eau sans avoir été altérée. La petite hydroélectricité contribue également au dynamisme économique des territoires, tout en participant à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre.

Les cours d'eau faisant l'objet des études sont le torrent des Vachères, les torrents de l'Eyssalette et de Corbières. La production électrique générée par l'ensemble de ces projets pourrait atteindre l'équivalent de la consommation annuelle de la commune des ORRES.

Une autre étude porte sur la source d'eau potable de Jérusalem qui présente elle aussi un potentiel hydroélectrique intéressant bien que plus modeste. L'avantage est qu'elle dispose d'ores et déjà d'un captage et d'une conduite pour la distribution d'eau potable et la production de neige de culture. Il est possible d'envisager sur ce réseau une turbine d'environ 70 kW de puissance électrique.

La candidature du SyMÉnergie05 et de GEG Energies Nouvelles et Renouvelables (GEG ENeR) a été retenue et les études sont en cours.

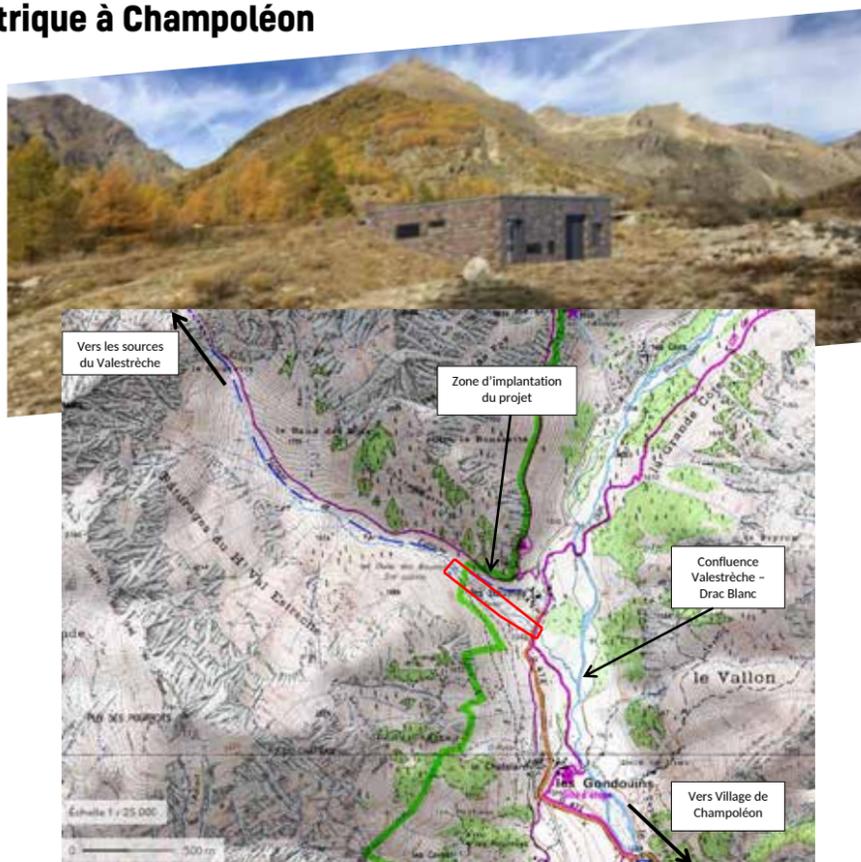


Le projet de centrale hydroélectrique à Champoléon

Le projet consiste à capter l'ancienne source d'eau potable pour un nouvel usage de production d'hydroélectricité. Accompagné par l'agence départementale IT05, le SyMÉnergie05 est maître d'ouvrage du projet pour le compte de la commune.

La puissance injectée sur le réseau sera de 130 kW pour un productible estimé à 565 000 kWh par an (soit l'équivalent de 114 foyers).

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite des études, au montage des dossiers d'autorisation de turbiner et aux échanges avec la commune (signature du bail) et l'association d'irrigants (convention tripartite avec l'ASA et la commune). 2019 a également vu le lancement du marché de maîtrise d'œuvre et les travaux sont programmés pour 2020.



La participation dans les centrales villageoises

À la suite de la délibération du 26 juin 2015 actant le principe de participation dans des entreprises, des sociétés ou associations qui ont pour objet de développer des centrales de production d'électricité à partir d'énergie primaire renouvelable, les membres du bureau ont décidé d'entrer au capital la SCIC ENERGIES COLLECTIVES et de la SCIC ENER'GUIL. En 2019, le SyMÉnergie05 a augmenté sa participation au capital d'énergies collectives et s'est rapproché d'ERDG (Energies Renouvelables du Gapençais).

Rappelons que les centrales villageoises, ou les SCIC, sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en y associant les citoyens, les collectivités et les entreprises locales. Le bilan annuel 2019 de production de chaque société peut être mis à l'actif de production du SyMÉnergie05 au prorata des participations financières.



École d'Abries - Centrale villageoise Ener'Guil



4.5. LE RÉSEAU DE CHALEUR DE SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS

En 2017, le syndicat a pris la compétence réseau de chaleur et la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas a souhaité lui confier la réalisation de son projet de construction d'un réseau de chaleur. Soutenue par l'ADEME et la Région PACA, l'élaboration du réseau de chaleur est une première pour le SyMÉnergie05.

Cette réalisation consiste à construire et exploiter un réseau de chaleur relié à une chaudière bois permettant le raccordement de cinq bâtiments communaux (Mairie, Bibliothèque, Maison de la Vallée, le 1000 Club, Maison de Santé, Perception), soit 170 m.

Après la réalisation des études de faisabilité et d'opportunité, l'obtention du permis de construire (2017), la consultation (2018), les marchés ont pu être attribués en février 2019 et les travaux ont été lancés en mars.

Le réseau était opérationnel pour la saison de chauffe 2019-2020.

La puissance maximale installée de 200 kW et la modulation possible par le matériel permettra un fonctionnement à puissance réduite de 15 à 100 % (30 kW à 200 kW). Le coût total s'élève à 420 000€.



L'opération comprend

- une chaufferie centrale composée de 2 chaudières bois (plaquettes forestières), puissance unitaire de 100 kW,
- un réseau de chaleur constitué de tuyauteries pré-isolées enterrées,
- des sous stations dans les bâtiments alimentés comprenant un échangeur et un compteur,
- des travaux sur les réseaux internes aux bâtiments alimentés pour raccordement au réseau.

4.6. L'ALIMENTATION DES SITES ISOLÉS

L'électrification des sites isolés à partir d'énergies renouvelables constitue une alternative crédible au développement du réseau public de distribution d'électricité. Les techniques de production, dorénavant très au point, présentent des avantages, tant en termes économiques que de préservation des paysages.

Le SyMÉnergie05 est très actif et a réalisé des travaux sur plusieurs refuges depuis une dizaine d'années. Ainsi, au 31 décembre 2019, la concession comptait 20 sites de production :

Refuge des Souffles (Villar Loubière), Refuge du Pigeonnier et Refuge de Vallonpierrre (La Chapelle en Valgaudemar), Ferme pastorale Les Plaines (L'Épine), Refuge du Peynin (Aiguilles), Gîte Auberge les Pinées (Châtauroux les Alpes), Serre Jean Vasserot (Saint-Véran), Refuge de la Blanche (Saint-Véran), Observatoire de Châtaurenard (Saint-Véran), Refuge du Col Agnel (Molines en Queyras), Pré de Madame Carle (Pelvoux), Cabane pastorale le Cougnet (La Roche-de-Rame), Bergerie l'Oustaous



(Barillonnette), Auberge la Fruitère (Nevache), Chalet du Queyrelin (Névache), Chalet du Galibier (Cervières), Refuge de l'Olan (la Chapelle en Valgaudemar), Refuge du Glacier blanc (Vallouise-Pelvoux), Refuge du Pic du Mas de la Grave (la Grave), Refuge de Furfande (Arvioux). Les générateurs, propriété du SyMÉnergie05, sont intégrés au patrimoine concédé et sont exploités par Enedis qui conclut un contrat de fourniture avec l'utilisateur, suivant le principe de péréquation tarifaire.

L'activité du SyMÉnergie05 en 2019

- Fin des travaux et réception pour le refuge de l'Olan sur la commune de la Chapelle en Valgaudemar ;
- Obtention d'une subvention FACE ENR Site isolé de 69 440 € pour l'augmentation de puissance du générateur photovoltaïque du refuge Agnel sur la commune de Molines en Queyras. Le nouveau générateur aura une puissance de 7200 Wc et sera installé en juin 2020 ;
- Étude en cours sur Chateauroux les Alpes – gîte des Pinées pour augmentation de puissance par ajout d'une pico centrale hydroélectrique sur le réseau d'eau potable.



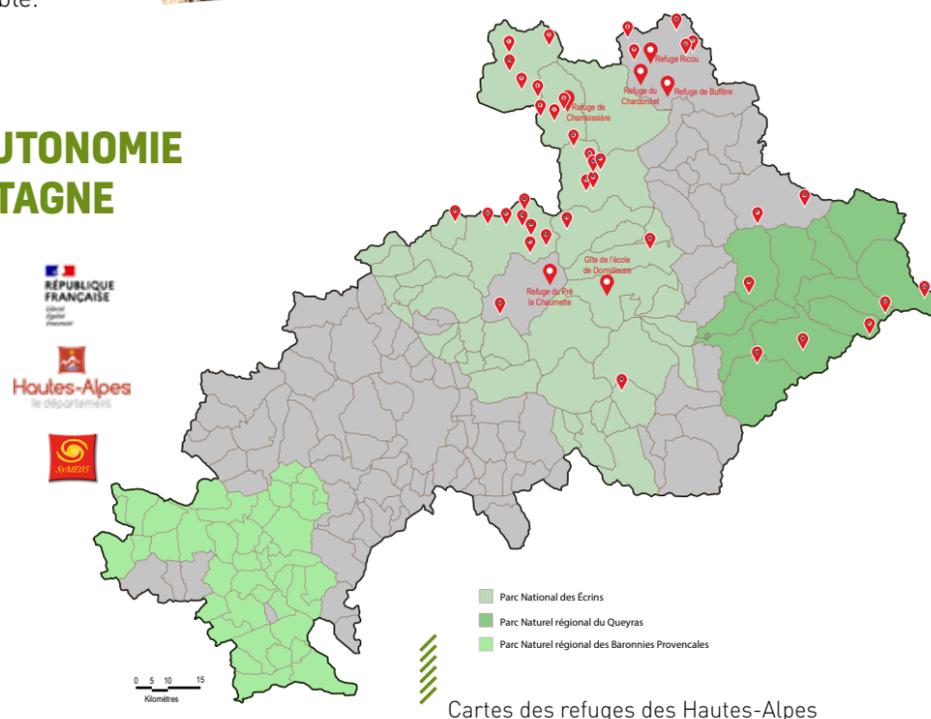
4.7. L'ÉTUDE POUR L'AUTONOMIE DES REFUGES DE MONTAGNE

Au printemps 2019, le SyMÉnergie05 participait à une réunion en sous-Préfecture de Briançon en présence de tous les acteurs concernés par les refuges et leurs problématiques de développement et d'énergie.

L'État faisait part de sa volonté d'engager une réflexion et une étude pour assurer un accompagnement administratif et technique des refuges haut-alpins d'altitude volontaires et élaborer un guide pratique pour aider les refuges à atteindre une autonomie énergétique renouvelable.

Le SyMÉnergie05 a été identifié comme la structure référente permettant de mener ce travail dans les meilleures conditions, au vu de son expérience et de son expertise mais également de son engagement sur le territoire haut-alpin en faveur de la transition énergétique.

Il s'agit d'une étude pré-opérationnelle consistant à explorer l'ensemble des solutions permettant l'autonomie énergétique des refuges haut-alpins au moyen d'énergie renouvelables. Il s'agit d'apporter une ingénierie technique et financière pour accompagner les refuges volontaires qui souhaitent s'équiper en installation de production/stockage d'énergie renouvelable afin de répondre, de façon autonome, à leurs besoins énergétiques.



Cette démarche pilote a pour but, à partir d'un nombre restreint de projets, de montrer aux autres structures la marche à suivre pour mener à bien leur transition énergétique. Une boîte à outils sera élaborée et mise à disposition.

Les sites pilotes sont :

- Gîte refuge de l'école, Dormillouse, Freissinières (communal)
- Refuge Ricou, Névache (privé)
- Refuge de Buffère, Névache (privé)
- Refuge de Chamoissière, La Grave (privé)
- Refuge du Chardonnet, Névache (privé)
- Refuge du Pré de la Chaumette, Champoléon (FFCAM).

4.8. LES RÉSEAUX INTELLIGENTS : LE PROJET DE LA VALLÉE ÉTROITE (NÉVACHE)

La Vallée Étroite, située sur la commune de Névache, est une vallée ouverte sur le bassin versant du Pô.

Logiquement italienne d'après la ligne de partage des eaux, elle a été rattachée à la France après la seconde guerre mondiale, dans un contexte d'échange de terrains. En hiver, le Col de l'Echelle, seul col routier reliant le hameau au chef lieu communal est fermé à la circulation et impose 60 kilomètres de détour par l'Italie à qui veut rejoindre le chef lieu de la commune.

Une première solution de raccordement au réseau de distribution publique a été étudiée sur le versant ouest du col de l'Echelle : avec 10 kilomètres d'extension, elle représenterait un coût exorbitant pour les pétitionnaires.

Lors du lancement en mars 2016 du programme flexgrid présenté par le Conseil Régional, le SyME05 a déposé, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité, un projet nommé « Flex Microgrid Nevache » consistant à raccorder la Vallée étroite dans une solution innovante sous forme de microGrid.

Parallèlement, le raccordement depuis le réseau italien exploité par Enel pour alimenter les habitations isolées et le hameau des Granges de la vallée a été étudié mais, pour des raisons essentiellement administratives et juridiques, cette possibilité a été abandonnée.

C'est dans ce contexte que la solution innovante sous forme de réseau de distribution publique d'électricité isolé a pris forme avec un projet de micro-distribution alimentée par de l'énergie produite localement et stockée. Depuis, plusieurs réunions ont été organisées et les études, juridiques et techniques, sont en cours.



Névache

En 2019, les études concernant le potentiel de production photovoltaïque et hydroélectrique ont été menées. Ceci a permis de construire une simulation de l'ensemble du réseau autonome en y raccordant les études sur la consommation des habitations réalisées en 2018.

Une solution couplant une ombrière photovoltaïque, l'hydroélectricité et une batterie a été présentée au service de l'Etat. Malheureusement, le projet s'est heurté au refus des services de l'Etat d'installer une ombrière photovoltaïque dans un site classé. Des alternatives au photovoltaïque comme une retenue d'eau et le stockage de l'excédent de production via l'hydrogène sont évoquées mais face à l'ampleur des contraintes, la piste du raccordement au réseau italien est relancée via une demande de dérogation auprès du ministère.

4.9. LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE ÉNERGETIQUE

La maîtrise de la demande en énergie (MDE) regroupe un ensemble d'actions d'économies d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre, qui concourent globalement à diminuer la consommation générale d'énergie.

Le SyMÉnergie05 agit globalement pour réduire les factures énergétiques, notamment en accompagnant les communes et certains syndicats dans leur souhait de rénover leur parc d'éclairage public pour le rendre moins énergivore et le sécuriser.

Le syndicat intervient également pour accompagner les territoires dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).



4.9.1. Les actions sur les réseaux d'éclairage public

L'éclairage public représente une part importante des consommations électriques et peut nuire à la qualité environnementale.

Depuis quelques années, le SyMÉnergie05 est ainsi intervenu auprès de ses communes membres pour réaliser des diagnostics de leur réseau d'éclairage public et les accompagner dans les mesures à apporter pour réduire leur facture énergétique, sécuriser leur réseau et réduire l'impact environnemental en luttant contre la pollution lumineuse.

En 2019, le SyMÉnergie05 a continué à œuvrer pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public du Briançonnais (SIEPB) et ses communes. Cette action, financée dans le cadre du programme TEPCV, a consisté à poser des variateurs de tension et de puissance sur les armoires les plus énergivores. Elle s'est poursuivie dans un deuxième temps par la pose de 59 horloges astronomiques, radio synchronisée et connectée. Ces horloges permettent des programmations d'extinction (via smartphone en bluetooth), des décalages d'allumage et pourront permettre la télégestion (sous réserve d'ajout de modules supplémentaires). La sélection des armoires concernées a été réalisée en lien avec les communes, après analyse des factures. Le coût total de l'opération est de 100 000 € HT.

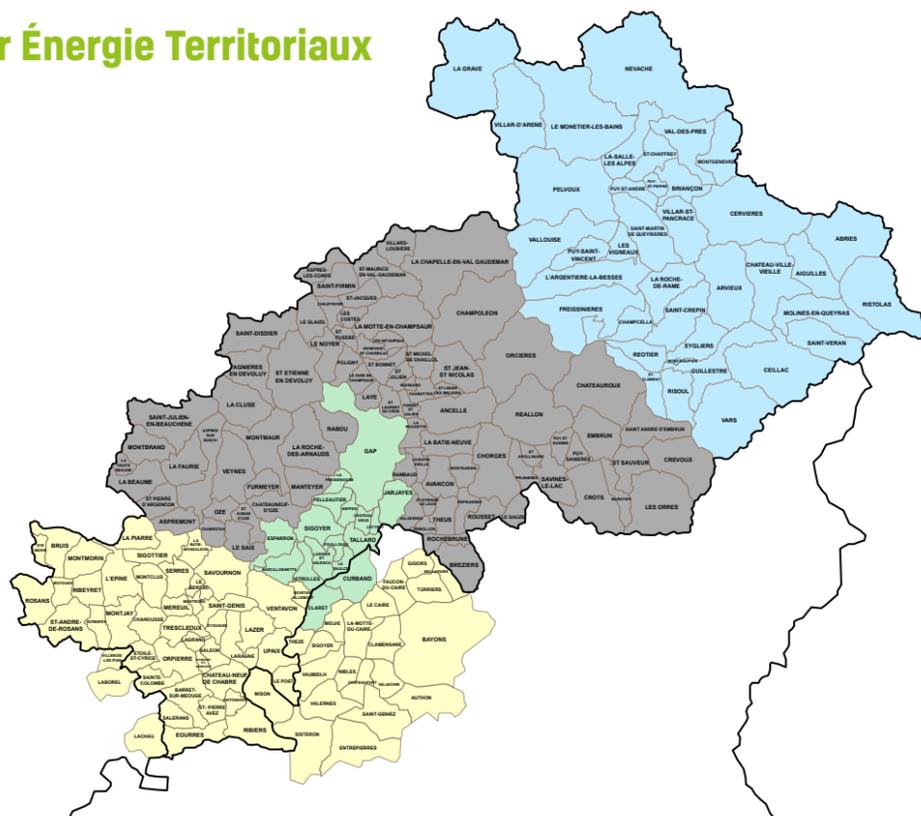


Coffret de commande d'éclairage public

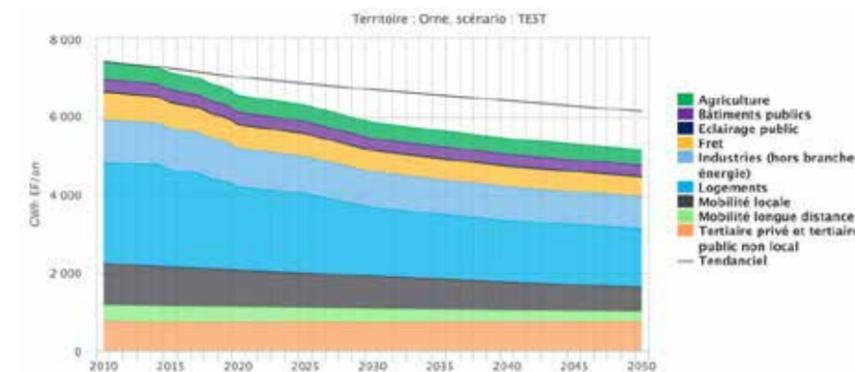
4.9.2. Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)

Les PCAET visent à limiter l'empreinte environnementale des territoires et à les adapter au changement climatique.

Il s'agit d'une démarche transversale qui implique l'ensemble des acteurs publics et privés et concerne de nombreux secteurs : énergie, mobilité, déchets, santé, agriculture, etc. Le SyMÉnergie05 a choisi de s'impliquer aux côtés des territoires porteurs d'un PCAET (obligatoire lorsque la population atteint 25 000 habitants) : la Communauté de Communes Sisteronais Buech, la Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance, le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Briançonnais-Ecrins-Guillevrois-Queyras.



Évolution de la consommation par secteur



L'outil Prosper à disposition des intercommunalités

Prosper est un outil de planification énergétique très intéressant dont peuvent profiter toutes les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les territoires organisés de type pays, parc, PETR, etc. Il est mis gracieusement à disposition : pour y avoir accès, il suffit de prendre contact avec les équipes du SyMÉnergie05.

4.9.3. Vers une nouvelle compétence : la rénovation énergétique des bâtiments

Fin 2019, un rapprochement entre le SyMÉnergie05 et le Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Briançonnais-Ecrins-Guillevrois-Queyras était opéré pour engager une action expérimentale en matière de rénovation énergétique des bâtiments.

C'est une nouvelle étape dans le développement des compétences du SyMÉnergie05 qui intervient désormais sur toute la chaîne :

- il est tout d'abord garant de la qualité de la distribution d'électricité,
- en s'investissant dans la production d'énergie renouvelable, il entend distribuer une énergie la plus propre et locale possible,
- enfin, pour que cette énergie ne soit pas « perdue », il s'engage désormais dans la rénovation thermique des bâtiments et œuvre ainsi globalement pour la sobriété et l'efficacité énergétique.

Le projet a rendu nécessaire une modification statutaire (début 2020) et a fait l'objet d'une demande de financement européen dans le cadre du programme Leader.



4.10. LE SYMÉNERGIE05, EXEMPLAIRE DANS SON PROJET DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX AVEC UN BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE



En tant qu'acteur de l'énergie, le syndicat ne pouvait se lancer dans un projet de construction de nouveaux locaux qu'à la condition de réaliser un bâtiment exemplaire en conception réalisation puis dans son exploitation.

Le siège savinois, qui avait déjà fait l'objet d'une extension en 2013, est en effet devenu trop étroit pour accueillir dans de bonnes conditions l'équipe du syndicat, composée aujourd'hui de 28 agents. Ainsi, en 2016, les élus ont décidé de se lancer dans la construction d'un bâtiment et ont fait l'acquisition d'un terrain à Chorges. Après les différentes étapes inhérentes à un projet de construction, le projet est entré dans la phase de réalisation. Les travaux démarreront au printemps 2020.

Le SyMÉnergie05 est accompagné par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le cabinet SOLEA Voutier & Associés Architectes est le mandataire ainsi que par le cabinet TERRE ECO, pour la partie performance environnementales, par le CAUE 05, par SOCOTEC et le Bureau VERITAS, pour les missions de contrôle technique et CSPS.

Les objectifs du projet sont :

- de permettre au syndicat d'augmenter ses compétences par l'accueil de nouveaux personnels,
- d'assurer au personnel accueilli des conditions de travail favorables,
- construction d'un bâtiment à énergie positive autant par ses matériaux de constructions que par son utilisation et l'équilibre des énergies consommées et produites. Afin de privilégier une ressource locale l'ensemble des bois de structure sont labellisés bois des alpes,
- gestion technique du bâtiment par le suivi en temps réel des consommations et productions à vues expérimentale et pédagogique au niveau départemental et régional.

La surface de plancher des constructions sera de 1448 m². Le projet prévoit d'accueillir jusqu'à 41 agents. Le coût d'objectif est de 2 966 238,58 €HT. La durée des travaux est estimée à 16 mois.

Le label Or Bâtiment Durable Méditerranéen obtenu !

La démarche BDM est un outil pédagogique d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques du bâtiment. BDM accompagne les collectivités dès la phase programmation pour apporter explications et conseils dans la conduite de projet de bâtiment durable méditerranéen. Cela se décline par un accompagnement sur trois phases (Conception/Réalisation/Fonctionnement) et propose trois niveaux de reconnaissance (Bronze/Argent/Or) avec comme appui le référentiel.

Le SyMÉnergie05 a obtenu le label Or.



5. Les ressources humaines et les finances du SyMÉnergie05

Depuis 2012, l'équipe du syndicat s'est agrandie, passant de 12 à 28 agents. Cette évolution est consécutive à l'accroissement des compétences du syndicat.

Concernant les finances, la structure budgétaire suit l'évolution des compétences et ce sont trois budgets qui sont désormais votés et exécutés : le budget principal et deux budgets annexes (mobilité électrique et réseau de chaleur).



5.1. UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE AU SERVICE DES COMMUNES ET DU TERRITOIRE

Au 31 décembre 2019, le SyMÉnergie05 comptait un effectif de 28 agents. L'équipe est composée de plusieurs services et cette organisation fonctionnelle se double d'une organisation territoriale qui permet d'être au plus près du terrain et des communes avec la création et l'animation de trois agences territoriales.

Cartographie des agences territoriales

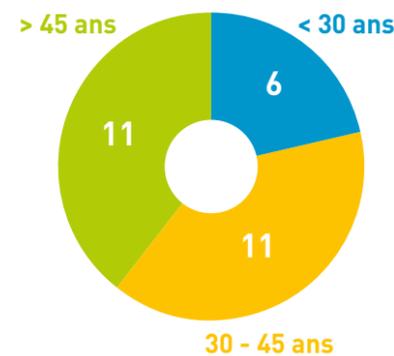


Organigramme des Services au 16/05/2019 sans éclairage public

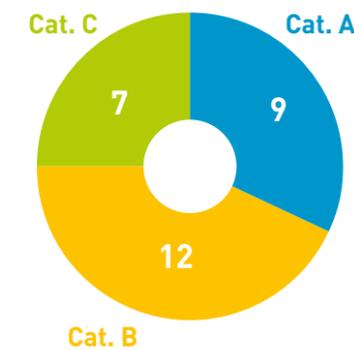


Le bilan social

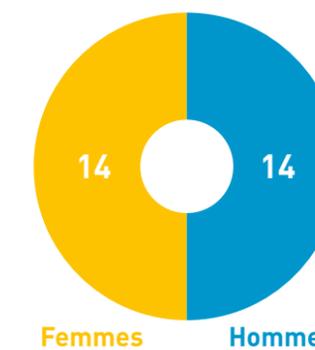
Répartition des effectifs par tranche d'âge



Répartition des effectifs par catégorie :



Répartition Hommes / Femmes :



Quelques chiffres

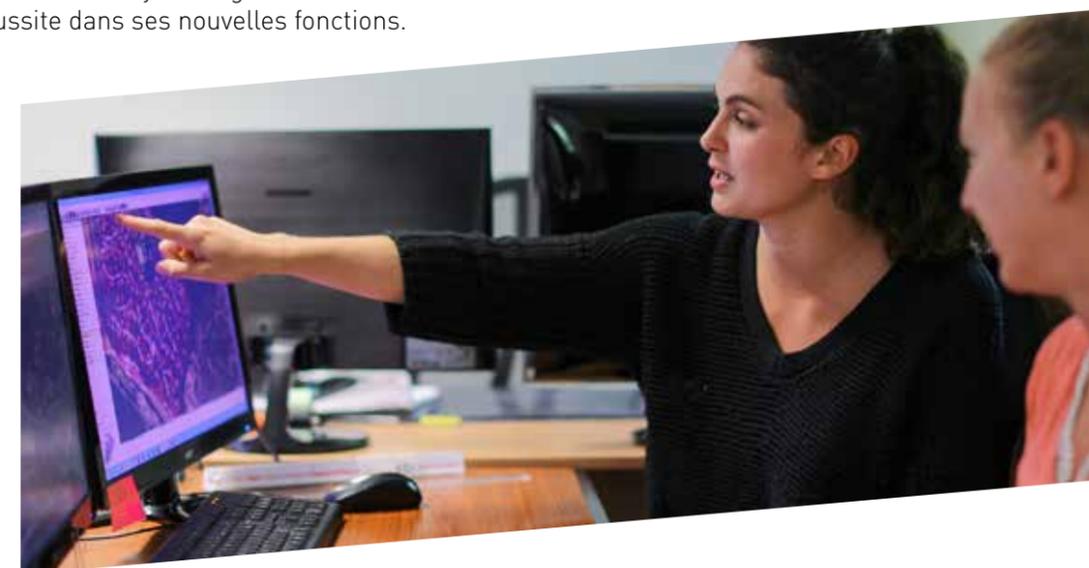


Départ au cours de l'année 2019 :

Élisa CADOR
Après plusieurs années passées au syndicat (depuis 2010), Élisa CADOR a fait le choix de rejoindre la Communauté de Communes de Serre Ponçon. Ses compétences et son professionnalisme ont permis de structurer le Pôle urbanisme du SyMEnergie05. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Arrivées au cours de l'année 2019 :

- **Lydie MASSON** : agent de communication
- **Mathilde VAUR** : agent instruction urbanisme
- **Clément ANDRÉ** : maître d'œuvre Études
- **Jean-François MACARIO** : maître d'œuvre Études et Travaux



5.2. LES FINANCES

5.2.1. Une bonne santé financière

Au vu de l'évolution des compétences et des projets de développement, une étude financière a été commandée en fin d'année 2018 et a permis de s'assurer des grands points suivants :

- Le syndicat présente des finances saines qui lui permettent d'investir chaque année de manière importante et de projeter dans le moyen terme de nouveaux investissements, notamment dans la production d'énergie renouvelable et dans la transition énergétique.
- Chaque année, le compte administratif du syndicat présente un solde positif entre 2,5 et 4 millions d'euros, en tenant compte des restes à réaliser et du cumul des excédents antérieurs.
- L'investissement représente 60% des dépenses réalisées. Les comptes de tiers, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses, correspondent aux travaux réalisés pour les communes sur les réseaux télécoms et éclairage public.
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent entre 3,5 et 4 millions d'euros chaque année. 83% des produits sont issus de la fiscalité et correspondent à la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité. À partir du budget 2020, une partie de cette taxe (7%) sera affectée directement au budget de la mobilité électrique.
- 20% du produit de cette taxe est reversé aux communes, ce qui représente environ 700 000 € par an.



- L'endettement du syndicat est tout à fait maîtrisé et concerne les trois budgets du syndicat :
 - Eborn : le capital restant dû est de 562 899 € et l'échéance annuelle est de 36 606 €.
 - Réseau de chaleur : un emprunt a été contracté en 2019, le capital restant dû est de 248 505 €. L'échéance annuelle est de 14 653 €.
 - Pour le budget principal, trois emprunts sont en cours et représentent une échéance totale de 189 447 €. Ils concernent un endettement résiduel des anciens syndicats d'électrification (terme en 2022), un emprunt contracté pour les locaux de Savines (à terme en 2025) et un nouvel emprunt contracté pour la construction du nouveau siège à Chorges pour un montant de 3 millions d'euros.

5.2.2. Le budget principal

L'activité comptable est en augmentation en 2019 avec sur le budget principal 2053 mandats et 817 titres.

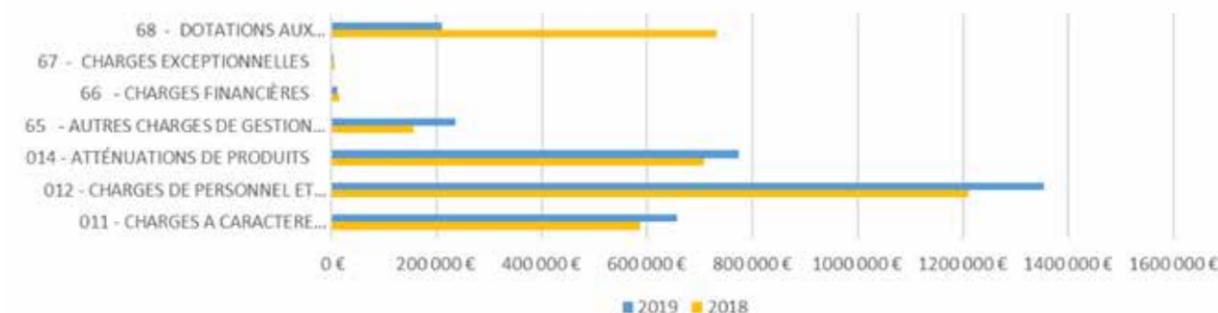
Le compte administratif du SyMÉnergie05 au 31 décembre 2019 fait apparaître que le total des dépenses de fonctionnement est en baisse mais principalement dû à la provision pour risque de 2018 qui a alourdi les dépenses 2018. Les recettes de fonctionnement sont aussi en baisse d'environ 10 % dû à la baisse de redevance R2.

Les dépenses à caractère général, ainsi que les dépenses de personnel sont en augmentation d'environ 12 %.



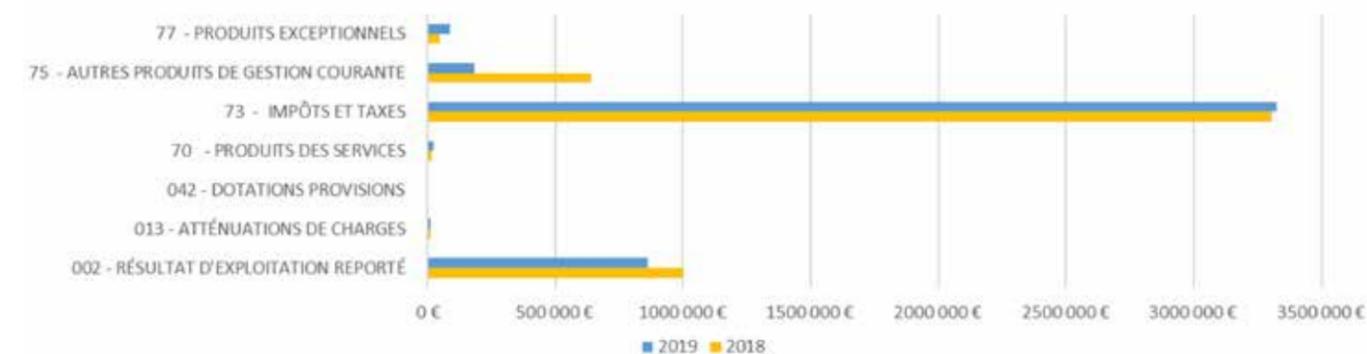
Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES/ARTICLES	CA au 31/12/2018	CA au 31/12/2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	587 998 €	657 526 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 211 085 €	1 353 269 €
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	709 429 €	774 849 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	156 369 €	236 796 €
66 - CHARGES FINANCIÈRES	15 204 €	12 189 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 861 €	3 514 €
AUTRES RECETTES	731 988 €	211 345 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES	3 418 934 €	3 249 488 €



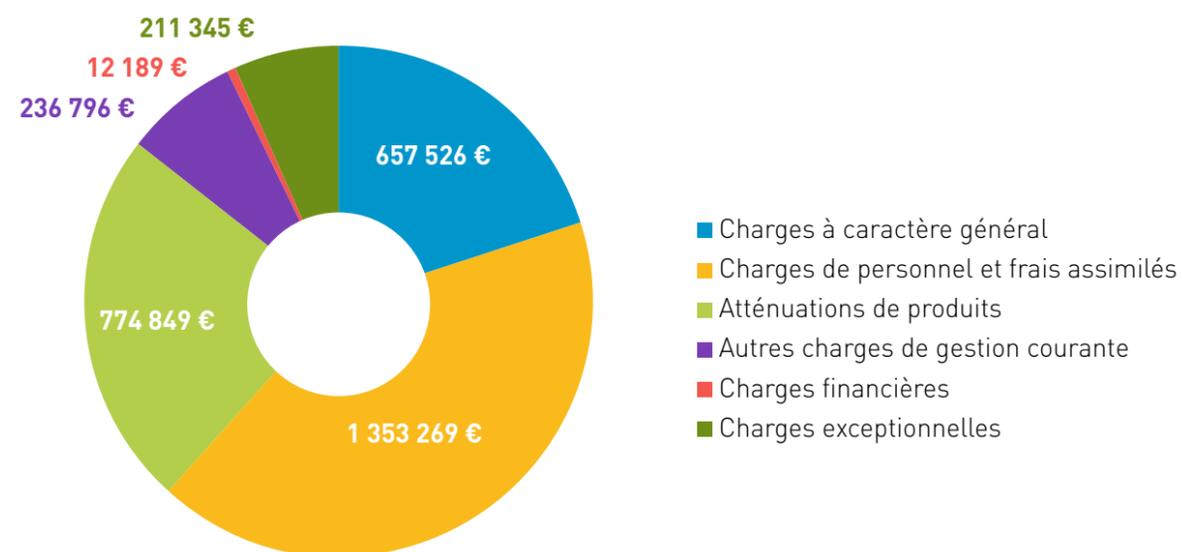
Recettes de fonctionnement

CHAPITRES/ARTICLES	CA au 31/12/2018	CA au 31/12/2019
002 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	1 001 169 €	862 568 €
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	12 433 €	12 943 €
042 - DOTATIONS PROVISIONS	0 €	768 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	15 667 €	22 900 €
73 - IMPÔTS ET TAXES	3 305 255 €	3 323 708 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	641 067 €	185 896 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 737 €	87 785 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	5 023 328 €	4 496 568 €



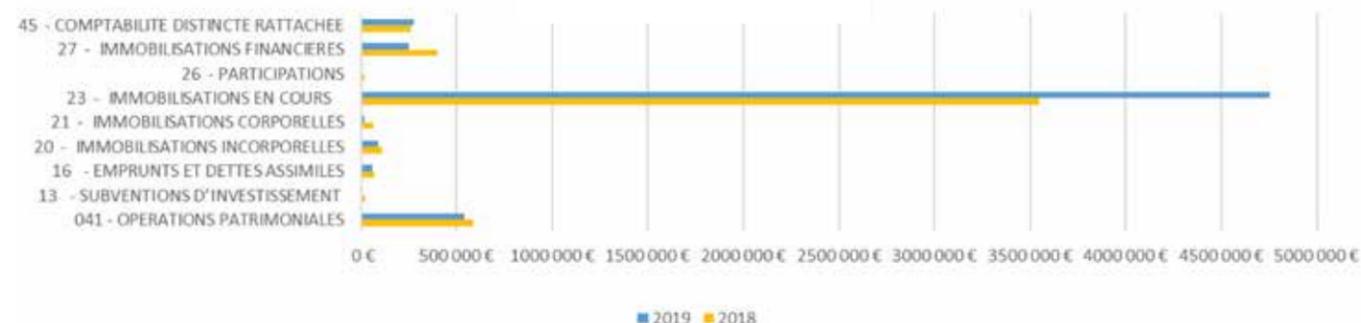
L'excédent de fonctionnement 2019 s'établit à 384 512 € avec un excédent cumulé de 1 247 080 €.

Dépenses de fonctionnement 2019



Dépenses d'investissement

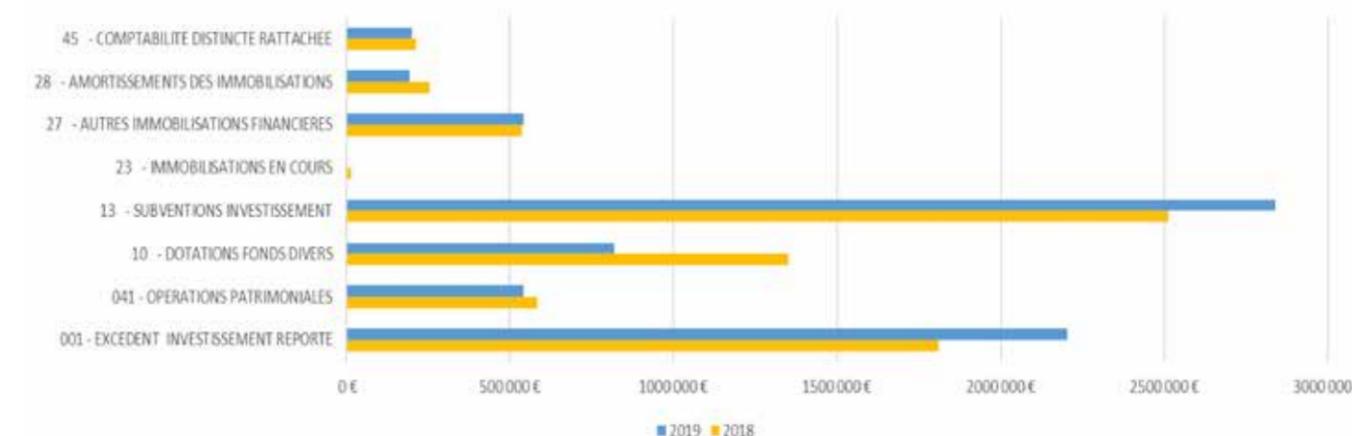
CHAPITRES/ARTICLES	CA au 31/12/2018	CA au 31/12/2019
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	584 427 €	541 342 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 903 €	864 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	66 654 €	57 628 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	109 195 €	90 000 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 710 €	19 041 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 549 738 €	4 752 781 €
26 - PARTICIPATIONS	15 300 €	400 €
27 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400 172 €	251 000 €
45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	258 648 €	273 761 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	5 068 747 €	5 986 817 €



Les recettes d'investissements sont stables, avec une répercussion positive attendu en 2020 dû à l'augmentation des travaux payé en 2019.

Recettes d'investissement

CHAPITRES/ARTICLES	CA au 31/12/2018	CA au 31/12/2019
001 - EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	1 810 515 €	2 203 623 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	583 659 €	540 574 €
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS	1 349 076 €	818 813 €
13 - SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	2 513 612 €	2 839 656 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	15 000 €	0 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	535 483 €	540 574 €
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	253 612 €	193 055 €
45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	211 413 €	201 101 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	7 272 370 €	7 337 396 €



L'exercice 2019 s'est clôturé par un déficit d'investissement de 853 044 € avec un excédent d'investissement cumulé de 1 350 579 €. Le montant des travaux payés a augmenté de 32 %, principalement dû à la clôture de nombreux anciens chantiers. L'excédent cumulé des 2 sections s'établit à 2 597 659 €.



5.2.3. Le budget annexe eborn

L'organisation budgétaire du SyMÉnergie05 est composée du budget annexe Eborn pour la gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques. Ce budget est un service public industriel et commercial (SPIC) qui est géré en montant HT et qui fait l'objet de déclaration fiscale de TVA mensuellement.

Le compte administratif EBORN au 31 décembre 2019 fait apparaître un total des dépenses de fonctionnement en augmentation. D'une part l'amortissement des bornes a commencé en 2019 et d'autre part les dépenses de fournitures d'électricité sont en hausse (+19%). Les recettes de vente de recharges sont en très forte hausse. Elles ont été multipliées par 3. Il y a eu très peu de dépenses d'investissement car le déploiement principal des bornes est terminé.

Une subvention d'équilibre est exceptionnellement versée par le syndicat en provenance du budget général.



Borne électrique à Rosans

CHAPITRES/ARTICLES	CA au 31/12/2018	CA au 31/12/2019
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	158 237 €	187 814 €
CHARGES FINANCIÈRES	7 239 €	6 889 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	54 311 €
DEFICIT REPORTÉ	81 308 €	120 510 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES	246 784 €	369 524 €
AMORTISSEMENT SUBVENTION	0 €	27 551 €
PRESTATION DE SERVICES	4 373 €	13 319 €
AUTRES RECETTES	11 570 €	13 197 €
SUBVENTION D'EXPLOITATION	110 331 €	178 901 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	126 274 €	232 968 €

CHAPITRES/ARTICLES	CA au 31/12/2018	CA au 31/12/2019
OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0 €	27 551 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	29 368 €	29 718 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	636 042 €	2 221 €
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES	665 410 €	59 490 €
EXCÉDENT INVESTISSEMENT REPORTÉ	499 160 €	442 222 €
OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0 €	54 311 €
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	161 474 €	285 177 €
AVANCE BUDGET PRINCIPAL	400 000 €	0 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	46 998 €	3 374 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	1 107 632 €	785 084 €

L'exercice 2019 s'est clôturé par un déficit de fonctionnement de 16046 € avec un déficit cumulé de 136 556 €. L'excédent cumulé des 2 sections s'établit à 589 038 €.



5.2.4. Le budget annexe réseau de chaleur

Le SyMÉnergie05 a pris en 2017 la compétence portant création et exploitation de réseau public de chaleur et de froid et une première convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée avec la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas (voir p. 51). Fin 2019, le réseau était fonctionnel.

En 2018, un budget annexe a été créé pour gérer ce nouveau service assimilé à un service public industriel et commercial (nomenclature M4 et budget H.T.). Début 2020, le SyMÉnergie05 sera amené à définir les tarifs applicables pour la vente de la chaleur.

Le budget retrace notamment, en section d'investissement, les travaux liés à construction de la chaufferie et du réseau, les emprunts et les subventions, et en section de fonctionnement, les charges de personnel, les dotations aux amortissements et éventuelles provisions, les intérêts de la dette et les recettes issues de la vente de chaleur.

CHAPITRES/ARTICLES	CA au 31/12/2019
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	3 611 €
CHARGES FINANCIÈRES	1 812 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES	5 423 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	0 €

CHAPITRES/ARTICLES	CA au 31/12/2019
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	5 495 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	343 888 €
OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	126 007 €
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES	475 390 €

CHAPITRES/ARTICLES	CA au 31/12/2019
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	4 830 €
EMPRUNT	504 000 €
OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	95 017 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	603 847 €

Nombre de mandats émis : 60
Nombre de titres émis : 10

6. Liste des affaires mises en service en 2019 (par agences)

Code Projet	Collège	Collège avant 2020	Agence	Date
MONTMAUR Sécurisation poste Candillon	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	11-janv-19
VALLOUÏSE-PELVOUX "Rac RAOUX - LE POET"	COLLÈGE DU PAYS DES ÉCRINS	COLLÈGE DE VALLOUÏSE	Nord	17-janv-19
VITROLLES "Rac BARBIER Poste GYPSIERE"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE BARCILLONNETTE	Sud	17-janv-19
CHATEAUVIEUX "Rac ZA Plaine de Lachaup"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE TALLARD	Centre	18-janv-19
RAMBAUD "Rac LES PRAIRIES Poste MOUTOUSE"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE CHORGES - LA BATIE NEUVE	Centre	18-janv-19
ST LAURENT DU CROS "Rac GUION Poste LA VIERE"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU CHAMPSAUR	Centre	18-janv-19
LE DÉVOLUY "Rac LOTIMMO Poste HORIZON"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DU DÉVOLUY	Centre	24-janv-19
CROTS "Rac SCI MOULIN D APE Poste LE MOULIN"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	28-janv-19
CROTS "Rac SERRES Poste LE MOULIN"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	28-janv-19
ORPIERRE "Renfo Poste LA MONTAGNE"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DU SUD DU DÉPARTEMENT	Sud	30-janv-19
LE DÉVOLUY "Rac LOTIMMO Poste HORIZON"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DU DÉVOLUY	Centre	01-févr-19
OZE "Séc poste OZE"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	12-févr-19
PELLEAUTIER "Rac HUBAUD Poste SERRE LONG"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE TALLARD	Centre	13-févr-19
LES ORRES "Rac Lot Pramouton Poste PARKING"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	14-févr-19
LA ROCHE DES ARNAUDS "Séc poste QUINT"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	20-févr-19
SIGOYER "Renfo Poste HAUTS PAROTS"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE TALLARD	Centre	20-févr-19
VALSERRES "Rac 3 lots GUIRAMAND Poste L ECOLE"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE CHORGES - LA BATIE NEUVE	Centre	20-févr-19
LE DÉVOLUY "Rac LES MELEZES Poste BICHES"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DU DÉVOLUY	Centre	27-févr-19
LE POET "Rac 6 lots Mairie Poste FONTPETITE"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE LE POET	Sud	04-mars-19
MONTMAUR "Enf Route de la Montagne Tr2"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	05-mars-19
THEUS "Sécu poste Roserie"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE DU PAYS DE SERRE PONÇON	Centre	12-mars-19
MONTGARDIN "Renfo JOURDAIN DE MUIZON-SARRUCHET"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE CHORGES - LA BATIE NEUVE	Centre	13-mars-19
SERRES "Rac FLORES LAVAUZELLE Poste LE BEAUMONT"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	15-mars-19
CHATEAUVIEUX Secu Poste Valenty	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE TALLARD	Centre	18-mars-19
LE POET "Enf BT Font Petite"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE LE POET	Sud	20-mars-19
JARJAYES "Rac Lot Le Champ Long poste PEYROUSE"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE CHORGES - LA BATIE NEUVE	Centre	27-mars-19
SAVINES LE LAC "Rac BELLET Poste CHAUMETTES"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	27-mars-19
VENTAVON "Rac BOURG Poste LA PLAINE"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DE VENTAVON	Sud	28-mars-19
PUY ST EUSEBE "Renfo Poste Tavan"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	02-avr-19
ST APOLLINAIRE "Rac CARBUCCIA Poste DOUTRES"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	02-avr-19
PRUNIERES "Rac GAUDUCHEAU Poste LE PREYRET"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	03-avr-19
SAVINES LE LAC "Rac MASSE-FAURE Pst LE VILLARET"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	03-avr-19
FOUILLLOUSE "Rac Pompage Poste FOUREYSSASSE"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE BARCILLONNETTE	Sud	08-avr-19
LE POET Déplacement les Muriers Poste Bernardins	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE LE POET	Sud	08-avr-19
LA GRAVE Enfouissement les Hieres 2015	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	Nord	17-avr-19
AIGUILLES "Sécu poste Chalet"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU QUEYRAS	Nord	19-avr-19
AVANCON "Sécu poste LA GIPIERE"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE CHORGES - LA BATIE NEUVE	Centre	23-avr-19
ST CLEMENT SUR DURANCE "Rac BOERO Pst POMMIERS"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU GUILLESTROIS	Nord	25-avr-19
VALLOUÏSE PELVOUX "Rac Sapena Poste Ecole"	COLLÈGE DU PAYS DES ÉCRINS	COLLÈGE DE VALLOUÏSE	Nord	25-avr-19
MONTGARDIN "Rac ROUGNY-PASSEY Poste BEAUREPAIRE"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE CHORGES - LA BATIE NEUVE	Centre	26-avr-19
MONTGARDIN "Rac DA ROCHA Poste BEAUREPAIRE"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE CHORGES - LA BATIE NEUVE	Centre	29-avr-19
REMOLLON "Rac MEYSSONNIER Poste CONIT"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE DU PAYS DE SERRE PONÇON	Centre	06-mai-19
ST BONNET "Suppression poste tour LE DOMAINE"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU CHAMPSAUR	Centre	06-mai-19
PRUNIERES "Rac PVR Poste PRA PERIER"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	07-mai-19
LA FREISSINOISE "Renf poste BASSE FREISSINOISE T2"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	09-mai-19
VBM "Enf Village Est poste MAIRIE"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DU SUD DU DÉPARTEMENT	Centre	10-mai-19
ST MAURICE EN VALGO "Rac BOULANGERIE - LE ROUX"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU VALGAUDEMAR	Centre	13-mai-19
ARVIEUX "Enf BT Le Coin et Glourite"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU QUEYRAS	Nord	15-mai-19
PUY ST VINCENT "Rac SMO 05175VLL00C"	COLLÈGE DU PAYS DES ÉCRINS	COLLÈGE DE VALLOUÏSE	Nord	15-mai-19
LA GRAVE Enfouissement les Hieres 2015	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	Nord	17-mai-19
EMBRUN "Enf BT Poste BELOTTE"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	24-mai-19
EMBRUN "Enf BT Poste BELOTTE"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	24-mai-19
SAVINES LE LAC "Séc poste SECILEF"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	24-mai-19
SAVINES LE LAC "Séc poste SECILEF"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	24-mai-19
LA ROCHE DES ARNAUDS "Rac Antenne Relais"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	28-mai-19
CHABOTTES "Rac DAVIN-BLUCHE Post LE SAULE"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU CHAMPSAUR	Centre	12-juin-19
CROTS "Rac DUHAMEL-ARVEL-MOMBELI Pst MONTMIRAIL"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	12-juin-19
PUY ST VINCENT "Enf HTA Le Grand Champ"	COLLÈGE DU PAYS DES ÉCRINS	COLLÈGE DE VALLOUÏSE	Nord	12-juin-19
PUY ST VINCENT "Enf HTA Le Grand Champ"	COLLÈGE DU PAYS DES ÉCRINS	COLLÈGE DE VALLOUÏSE	Nord	13-juin-19

Liste des affaires mises en service en 2019 (par agences)

Code Projet	Collège	Collège avant 2020	Agence	Date
SAVOURNON "Renfo poste MIRAMAILLE"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	14-juin-19
PRUNIERES "Rac DURAND Poste LE LAUGUET"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	18-juin-19
THEUS "Renfo poste LE MURIER"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE DU PAYS DE SERRE PONÇON	Centre	18-juin-19
CHATEAUX "Rac CALVET Poste PATERNE"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	19-juin-19
CHATEAUX "Rac CALVET Poste PATERNE"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	19-juin-19
CROTS "Rac HAQUETTE Poste LE FOREST"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	20-juin-19
ST CREPIN "Enf Hameau les Achards"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU GUILLESTROIS	Nord	20-juin-19
ANCELLE "Rac Lot Les travers du chateau"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU CHAMPSAUR	Centre	28-juin-19
MONTGENEVRE "Rac Lot LES ETOILES DE CHALVET"	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	Nord	01-juil-19
LA MOTTE EN CHAMPSAUR "Rac GAUTHIER - PESSOLES"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU CHAMPSAUR	Centre	02-juil-19
LA MOTTE EN CHAMPSAUR "Renfo poste LES PESSOLES"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU CHAMPSAUR	Centre	02-juil-19
CEILLAC "Rac FOURNIER Benoit Poste CLAPIERE"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU GUILLESTROIS	Nord	04-juil-19
SIGOTTIER "Rac CAMISULI Poste BOUISSE"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	09-juil-19
ORCIERES "Rac CORVASCE-PONS Poste BOUSENSAYES"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE D'ORCIÈRES	Centre	10-juil-19
ORCIERES "Rac CORVASCE-PONS Poste BOUSENSAYES"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE D'ORCIÈRES	Centre	10-juil-19
AUBESSAGNE "Rac TEMPIER poste BELLECARE"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU VALGAUDEMAR	Centre	15-juil-19
RISOUL "Rac BOUTHÉMY Poste L'ABONNEL"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU GUILLESTROIS	Nord	16-juil-19
VBM "Enf Village Est poste MAIRIE"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DU SUD DU DÉPARTEMENT	Centre	16-juil-19
SAVOURNON "Rac SARRAZIN Pst LE SARRET"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	07-août-19
NEFFES "Rac DP19H1 Sadrin Poste LE BOSQUET"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE TALLARD	Centre	26-août-19
MONETIER LES BAINS "Ext ARDUIN Poste FREYSSINET"	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	Nord	29-août-19
EOURRES "Rac COLINET Poste EOURRES"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DU SUD DU DÉPARTEMENT	Sud	05-sept-19
MONTGENEVRE "Rac SUPER CHARGEUR - Les Psychiers"	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	Nord	05-sept-19
UPAIX "Sécu Poste LES LONGS"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DU SUD DU DÉPARTEMENT	Sud	06-sept-19
FOUILLLOUSE "Enf HTA/BT Les Guérins"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE TALLARD	Centre	11-sept-19
CROTS "Rac APPERT Poste LES GENDRES"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	17-sept-19
CEILLAC "Rac BERTRAND Poste SAUME"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU GUILLESTROIS	Nord	18-sept-19
LES ORRES "Rac LAGIER Poste LE PONT"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	18-sept-19
MONETIER LES BAINS "Rac Lot PRE CHEVALIER"	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	Nord	18-sept-19
UPAIX "Rac SAINT JAUME Poste ST JACQUES "	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DU SUD DU DÉPARTEMENT	Sud	18-sept-19
LE DÉVOLUY "Rac Réservoir Poste LES PIBOULAS"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DU DÉVOLUY	Centre	25-sept-19
PRUNIERES "Rac SCI BODEGA Poste SAGNAS"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	27-sept-19
VILLAR D'ARENE "Enf BT Astro Guindaine"	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	COLLÈGE DU BRIANCONNAIS	Nord	30-sept-19
LA SAULCE "Rac PA SARL MARINA Poste SANITHERM"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE LA SAULCE	Sud	01-oct-19
ORCIERES "Rac SARTEL-LEVASSEUR Pst LES RATIERS"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE D'ORCIÈRES	Centre	07-oct-19
ROUSSET "Enf Village poste ROUSSET"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE DU PAYS DE SERRE PONÇON	Centre	07-oct-19
ST MICHEL DE CHAILLOL "Rac BRUN Pst LA FOURMI"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU CHAMPSAUR	Centre	08-oct-19
JARJAYES "Sécurisation Poste PROD JARJAYES"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE CHORGES - LA BATIE NEUVE	Centre	09-oct-19
LA BEAUME ENF VILLAGE 2017	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE D'ASPRES SUR BUÉCH	Sud	09-oct-19
RISOUL "Enf poste CHIALOUP"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU GUILLESTROIS	Nord	15-oct-19
PUY SANIERES "Rac Antenne ITAS TIM"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	16-oct-19
CREVOUX "Rac GRAND'EURY poste PRAVEYRAL"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	21-oct-19
MANTEYER "Rac Les Jardins de Ceuze II"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	22-oct-19
ST LÉGER LES MELEZES "Rac Téléski CHAMPET"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU CHAMPSAUR	Centre	28-oct-19
LE DÉVOLUY "Rac SERRES Poste PIGEONNIER"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DU DÉVOLUY	Centre	30-oct-19
PELLEAUTIER "Rac PA JEANSELME Poste VALENTINS"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE TALLARD	Centre	04-nov-19
LAYE "Rac BARTHELEMY PC18H1 Poste LAYE"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU CHAMPSAUR	Centre	05-nov-19
ST MICHEL DE CHAILLOL "Rac Lot Les Meijes PRIES"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU CHAMPSAUR	Centre	05-nov-19
CHAMPOLÉON "Enf poste les Gondoins"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE D'ORCIÈRES	Centre	08-nov-19
LA ROCHE DES ARNAUDS "Rac Lot des Peupliers"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	08-nov-19
LES ORRES "Rac ANTENNE ORANGE Poste ALTITUDE"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	08-nov-19
MONTCLUS "Sécu Poste LA COMBE"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	14-nov-19
IRVE SERRE Parking Rue Marius Meyer	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	15-nov-19
L'EPINE "Rac DIRI Poste FAUCON"	COLLÈGE DU ROSANAIS-BUÉCH	COLLÈGE DE LA VALLÉE DU BUÉCH	Sud	15-nov-19
ROCHEBRUNE "Enf Pont de Rochebrune"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE DU PAYS DE SERRE PONÇON	Centre	15-nov-19
ARVIEUX "Rac FREE Pst VILLARGAUDIN"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU QUEYRAS	Nord	18-nov-19
ARVIEUX "Rac Com.Com. Poste FURFANDE"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU QUEYRAS	Nord	19-nov-19
LE DÉVOLUY "Rac CASALI Poste MAUBOURG"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DU DÉVOLUY	Centre	22-nov-19
LE DÉVOLUY "Rac Réservoir Poste BANCHET"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DU DÉVOLUY	Centre	26-nov-19
PRUNIERES "Enf L'Adroit poste PRA CHANCEL"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	26-nov-19
LARDIER "Rac BERTRAND Poste LA BOUIRE"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE BARCILLONNETTE	Sud	28-nov-19
AUBESSAGNE "Enf poste LES LANTELMÉS"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU VALGAUDEMAR	Centre	29-nov-19
ST CREPIN "Rac JOUBERT Poste DURANCETTE"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU GUILLESTROIS	Nord	03-déc-19
LE DÉVOLUY "Rac LES CHAMOIS 2"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DU DÉVOLUY	Centre	06-déc-19
LE DÉVOLUY "Rac LES CHAMOIS Poste HORIZON"	COLLÈGE DU VEYNOIS-DÉVOLUY	COLLÈGE DU DÉVOLUY	Centre	06-déc-19
EYGLIERS "Rac PICCOLINO Poste BLANCHES"	COLLÈGE DU GUILLESTROIS-QUEYRAS	COLLÈGE DU GUILLESTROIS	Nord	09-déc-19
PRUNIERES "Rac SEPULCHRE Poste MARASSE"	COLLÈGE DE SERRE-PONÇON	COLLÈGE DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS	Centre	09-déc-19
ESPINASSES "Rac ORANGE Poste ECOLE"	COLLÈGE DE VAL-D'AVANCE	COLLÈGE DU PAYS DE SERRE PONÇON	Centre	10-déc-19
FOUILLLOUSE "Rac 3 log DEVEAUX Pst FOUILLLOUSE"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE TALLARD	Centre	17-déc-19
LARDIER "Rac PALENZUELA Poste LA BOUIRE"	COLLÈGE DE TALLARD-DURANCE	COLLÈGE DE BARCILLONNETTE	Sud	17-déc-19
ANCELLE "Rac Rés. Les Vallons Poste PRE JOUBERT"	COLLÈGE DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	COLLÈGE DU CHAMPSAUR	Centre	20-déc-19

SyMÉnergie05

4, rue du Paradisier
05 160 Savines-le-Lac

Tél. 04 92 44 39 00



www.syme05.fr